Diplôme universitaire
Généalogie et Histoire des familles

Mémoire individuel sur la Généalogie d'une famille

sous la direction de Messieurs Stéphane COSSON et Fabien ALMANZY

Université de Nîmes

Juliette CARRIÉ

Promotion à distance PANGOLIN

Année universitaire 2020 – 2021

SOMMAIRE

CONSIGNES ET ENGAGEMENT **3**

INTRODUCTION **4**

I- MANDRES-LES-ROSES, UNE COMMUNE DU VAL DE MARNE **6**

A-LE VAL DE MARNE **6**
A- MANDRES-LES-ROSES **6**

II- LE COUPLE PRINCIPAL : *GABRIEL VICTOR MOTTEAU ET LOUISE EUGÉNIE DORMOY* **13**

A- L'ACTE DE MARIAGE **13**
1. GABRIEL VICTOR MOTTEAU (1818- 1891) 16
1. LOUISE EUGÉNIE DORMOY, ÉPOUSE MOTTEAU (1817-1895) 18

B- HISTOIRE DU COUPLE **18**
1. LE MÉTIER DE VIGNERON 19
2. LE MÉTIER DE BLANCHISSEUSE 20
3. LE LIEU DE VIE 20
4. ÉVOLUTION DU COUPLE : DÉCÈS ET DESCENDANCES 22

III- LES ENFANTS DE GABRIEL VICTOR MOTTEAU ET LOUISE EUGENIE DORMOY **26**

IV- GENERATION DESCENDANTE N°3 : LE COUPLE FORME PAR CLOTILDE LEQUAY ET ALFRED AUGUSTE CHEVILLON **37**

V- GENERATION DESCENDANTE N°4 : ROBERT ALFRED CHEVILLON **43**

VI- GENERATION DESCENDANTE N°5 : MAURICE CHARLES CHEVILLON **48**

VI- GENERATION DESCENDANTE N°6 : XXXXXXX CHEVILLON **54**

CONCLUSION **55**

REMERCIEMENTS **56**

CONSIGNES ET ENGAGEMENT

Consignes pour le mémoire individuel sur la Généalogie d'une famille :

- « Choisir un couple central s'étant marié entre 1833 et 1842, soit des inconnus, soit un couple dans notre généalogie. À partir du couple principal, présenter ce couple, ainsi que leurs frères et soeurs, choisir un de leur enfant, et le présenter (enfants, conjoints, parents du conjoint, frères et soeurs du conjoint), en descendant le plus bas possible. Présenter les parents du couple principal ainsi que les frères et soeurs. Choisir le père ou la mère du couple principal et remonter sa branche en présentant à chaque fois la personne (enfant, conjoint, parents du conjoint, frères et soeurs du conjoint), en remontant le plus haut possible.

- Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple.

- Un document de chaque type devra être recherché, à savoir : cadastre, recensement, notaire, armée, hypothèques, succession, état civil et archives religieuses.

- La méthodologie sera expliquée. »

Mon engagement dans le cadre de la rédaction de ce mémoire :

«Je, soussignée Juliette CARRIÉ certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume.

Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié »

INTRODUCTION

«Considérer le passé, ce n'est pas se replier sur nous-même,
c'est au contraire éclairer notre vision du présent et de l'avenir. »[1]

Au fil de mes lectures liées à ce mémoire, cette citation m'a particulièrement marquée par sa justesse. Voilà quelques temps que je m'intéresse à l'univers de la généalogie. Et pourtant malgré cet intérêt grandissant, j'étais toujours aussi désemparée et confuse lorsque certains de mes proches et ami(e)s me questionnaient sur les raisons profondes de cet intérêt. Ainsi, à travers les mots très simples mais ô combien juste de cette citation, je pense avoir enfin trouvé un moyen de résumer brièvement cet attrait. Retracer la genèse de l'histoire d'une famille est une expérience des plus enrichissantes. Loin de nous enfermer sur nous-même, cette expérience nous conduit à appréhender un monde dont nous avons (éventuellement) oublié les codes et les coutumes. Ainsi, l'analyse du passé, nous aide indéniablement en nous donnant des clés de lecture pour éclairer notre vision du présent et du futur.

Justification du choix de la famille principale :

Faire un choix de la famille sur laquelle j'allais travailler fut d'abord peu aisé tant j'hésitais. Ma première idée était de choisir un membre de ma famille. Autant allier l'utile à l'agréable !
Mais, j'ai été confrontée à deux difficultés majeures :

- du côté de ma branche maternelle, originaire du Morbihan, je constatais qu'aucun couple ne correspondait au sujet du mémoire. En d'autres termes, aucun d'eux ne s'était donc marié entre 1833 et 1842.
- du côté de ma branche paternelle, originaire de Corse et du Sud de la France, ces derniers ont vécu en Algérie du début de la colonisation française (1830) jusqu'à son indépendance (mars 1962). Certaines dates de mariages avaient beau coïncider avec le sujet du mémoire, je me heurtais à mon sens à un double problème : la distance géographique et la complexité de ce type d'archives.

Une approche plus pragmatique et réaliste céda donc le pas à une approche sentimentale. À mon grand regret, j'ai dû me résoudre à trouver un couple en dehors de ma propre famille. Dans le contexte actuel de crise sanitaire associé aux limitations de déplacements, il m'a semblé bien trop téméraire et peu envisageable de mener des recherches hors de l'Île-de-France pour ce mémoire. Je me suis donc intéressée à mon environnement géographique proche.

J'habite à Charenton-le-Pont, une petite commune du Val de Marne. Par conséquent, mon premier choix s'est tout naturellement tourné vers un couple marié dans cette commune. Mon choix de couple a été fait au hasard : j'ai pris les tables décennales de 1833 à 1859 de la ville de Charenton-le-Pont[2] et ai jeté mon dévolu arbitrairement sur le couple de Jean-Baptiste Louis PORROCHE et Hyacinthe PERISSET, mariés le 23 décembre 1837. Malheureusement, j'ai rapidement été limitée dans mes recherches en raison de l'émigration de ce couple et de sa descendance en Algérie. Les brèves recherches concernant les collatéraux de ce couple n'ayant pas été concluantes, j'ai donc renoncé à l'étude de ce couple. J'ai alors changé de stratégie : peu m'importait la ville dès lors que la famille étudiée était stable géographiquement. La famille MOTTEAU, très ancienne famille de

[1] Citation tirée de l'ouvrage intitulé Mandres-les-Roses, mémoires en images et attribuée à Claude CIURLETTI, présidente des Amis de Mandres.
[2] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1MI 126

Mandres-les-Roses, apparentée au couple Jean-Baptiste Louis PORROCHE et Hyacinthe PERISSET, a retenu mon attention car elle répondait à ce critère. J'ai donc consulté les tables décennales de 1833 à 1843 de la ville de Mandres-les-Roses[3]. Au sein de la famille MOTTEAU, j'ai sélectionné au hasard le couple Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY, mariés le 11 mai 1839, qui répondait au cahier des charges de ce mémoire.

J'ai vraiment aimé travailler sur cette famille. Au cours de ces mois de recherches, j'ai même été surprise de constater que malgré mon absence de parenté avec cette famille, je me suis quelque peu attachée à elle, allant même jusqu'à me demander à quoi ces derniers pouvaient bien ressembler physiquement. D'ailleurs, l'une des recherches qui m'a le plus « touchée » fut sans conteste la découverte d'une photo d'un membre de cette famille au Service Historique de la Défense [4]. À travers mes recherches généalogiques, j'ai suivi leurs parcours ainsi qu'une partie de leur vie. Malgré quelques doutes et désillusions causés par certaines recherches infructueuses, j'espère humblement pouvoir transmettre ce que j'en ai compris.

[3] Archives départementales du Val de Marne, côte- 8E 6

[4] Dossier individuel. Résistant affilié aux Forces françaises de l'intérieur (FFI). Service historique de la Défense, côte- GR 16 P 127839

I- MANDRES-LES-ROSES, UNE COMMUNE DU VAL DE MARNE

A-Le Val de Marne

Le département du Val-de-Marne est un département d'Île-de-France créé le 1er janvier 1968 à partir de la partie sud-est de l'ancien département de la Seine (29 communes) et d'une petite portion de celui de la Seine-et-Oise (18 communes). Situé au sud-est de Paris, le Val-de-Marne est limitrophe des départements de la Seine-Saint-Denis au nord-est, de la Seine-et-Marne à l'est, de l'Essonne au sud et des Hauts-de-Seine à l'ouest.



Le département du Val-de-Marne
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Val-de-Marne

C'est une plaine alluviale de 245 km2 où se situe la confluence de la Seine et de la Marne à Charenton-le-Pont.
Le Val-de-Marne est très urbanisé avec une population totale estimée en 2018 à 1 396 916 habitants (+ 3,2% depuis 2013) et très contrasté au plan socio-culturel avec parmi ses 47 communes, certaines de l'ancienne banlieue rouge (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Villejuif) et d'autres beaucoup plus résidentielles (bords de Marne) ou beaucoup plus péri-urbaines, marquées par l'histoire de la ruralité et des espaces forestiers (des communes issues de l'ancienne Seine-et-Oise.

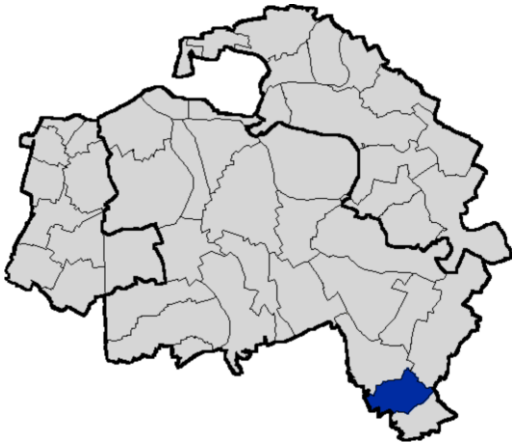
A- Mandres-les-Roses

Mandres-les-Roses est une commune située dans le sud-est du Val-de-Marne à 25 km environ de Paris. Située sur un plateau à environ 90 m d'altitude, Mandres-les-Roses constitue une zone de transition entre la banlieue parisienne urbanisée (Yerres, Brunoy dans l'Essonne ; Boissy-Saint-Léger dans le Val-de-Marne) et les plaines agricoles de Seine-et-Marne.

La commune est connue pour sa production de roses. Un train qui ne circule plus aujourd'hui les emmenait jusqu'à Paris où elles étaient ensuite vendues. Raymond Radiguet évoque ce « *train des*

roses » dans *Le diable au corps*. En voici-ci d'ailleurs un extrait qui vient illustrer l'importance de la culture de la rose à Mandres au milieu du XXème siècle : *J'aurais voulu habiter près de Mandres, où nous étions allés nous promener un jour, et où on cultive les roses. Depuis, quand par hasard, ayant dîné à Paris avec Marthe, nous reprenions le dernier train, j'avais respiré ces roses. Dans la cour de la gare, les manoeuvres déchargent d'immenses caisses qui embaument. J'avais, toute mon enfance, entendu parler de ce mystérieux train des rosés qui passe à une heure où les enfants dorment ».* [5]

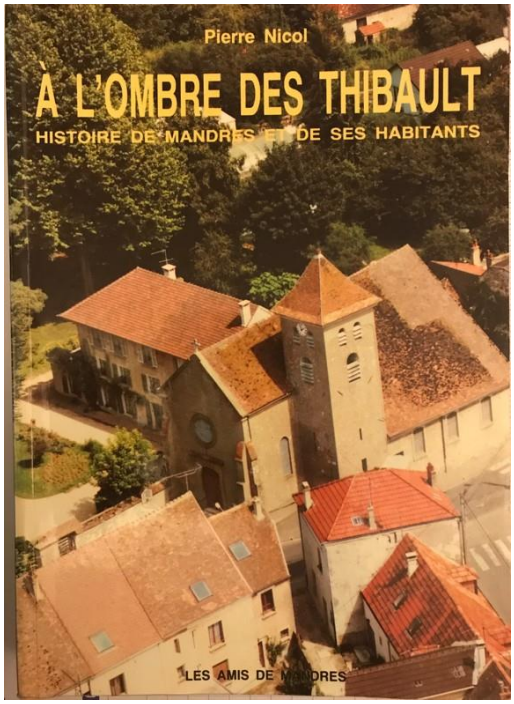
Au deux tiers encore rurale, la commune qui compte de nos jours 4766 habitants, dénommés *mandrions*, a su conserver le paysage qu'elle a hérité de huit siècles d'histoire.



Localisation de la commune de Mandres-les-Roses dans le Val-de-Marne
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mandres-les-Roses

L'histoire de Mandres-le-Roses a été reconstituée dans un ouvrage intitulé *À l'ombre des Thibault. Histoire de Mandres et de ses habitants*, publié en 1990. Son auteur, Pierre Nicol, professeur d'histoire- géographie dans les collèges et lycées de la région, est un authentique *mandrion* dont la famille s'est installée à Mandres dans le milieu du XIX^{ème} siècle et qui a exercé les fonctions d'adjoint au maire de la commune de 1971 à 1983. L'auteur s'est attaché à suivre les gens et les propriétés depuis le XII^{ème} siècle jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Les notes d'histoire suivantes de Mandres et de ses habitants ont été recueillies à partir son livre que j'ai emprunté à la bibliothèque municipale à l'occasion de mes déplacements à Mandres-les-Roses.

[5] Raymond RADIGUET, *Le Diable au corps*, Éditions Flammario, Collection Librio.



<u>À l'ombre des Thibault – Histoire de Mandres et de ses Habitants</u>
Ouvrage de Pierre Nicol, éd. Les amis de Mandres, 1990

- **Les origines de Mandres :**

L'origine de cette commune remonterait au Moyen-Âge. Ainsi, le nom de Mandres dérive d'un mot latin signifiant « *hutte* » ou « *cabane* ». Selon l'ouvrage de Marianne Mulon[6], l'ancien français « *mandre »* avait le sens de *« maisonnette, bergerie »* voire même de *« cellule d'ermite »*. Pendant des millénaires, la haute plaine de Mandres n'était occupée que par des habitats temporaires de bergers, qui suivaient pendant l'été, les déplacements de leurs troupeaux à travers les forêts dans cette zone géographique.

Au X^{ème} siècle, les terres environnantes de Mandres appartenaient au roi de France, au Comte de Brie. Face à la poussée du peuplement dans cette zone géographique, ce facteur a favorisé la création de villages ruraux. Au début du XII^{ème} siècle (1117), le chapitre de Notre-Dame céda au prieuré de Marolles (dépendance de St-Martin des Champs de Paris) les biens qu'il possédait au bois d'hôtel près des huttes de Thibault. Le domaine primitif des Thibault, délimité par des croix, a servi de refuge pour les « *petits gens »* qui fuyaient les violences des Barons du Moyen-Âge. Comme mentionné dans les notes de Pierre Nicol, de l'ensemble de ces croix ayant présidé à la naissance du village de Mandres, il ne reste plus que la Croix verte, située sur la route de Brunoy.

- **De Mandres-en-Brie à Mandres-les-Roses. L'histoire de cette commune au fil des siècles :**

Avant d'être dénommé Mandres-les-Roses, au Moyen-Âge, ce petit village s'appelait Mandres-en-Brie. Les tours grises constituaient l'une des premières residences seigneuriales,

[6] *Marianne MULON, Noms de lieux d'Île-de-France, Introduction à la toponymie*, Paris, Éditions Bonneton, 1997.

construite au XIème siècle au sein de ce village. En effet, Robert de Dreux, Comte de Brie, éleva vers 1075 cet ouvrage fortifié, au sommet d'une butte. Cette implantation à cet endroit était stratégique car cette fortification surplombait la plaine de Mandres. De cette manière, cet ouvrage fortifié dominait les chemins terrestres et voies de communications, constituant un carrefour commercial.

Entre le XII^{ème} et au XIII^{ème} siècle, le mouvement de défrichement dans cette zone s'intensifia. Vers 1220, Pierre de Mandres bâtit une Ferme et un Manoir au carrefour de la rue des champs. Le premier Duc d'Orléans, Philippe d'Orléans, fils du roi Philippe VI et Comte de Brie de 1345 à 1375 renforça les structures défensives des tours grises. Au Moyen-Âge, quatre fiefs (St-Martin, St-Thibault, Les Tours Grises et Les Grès) partageaient leur emprise sur la haute plaine de Mandres entre le Val d'Yerres et la vallée du Réveillon.

Au XIII^{ème} siècle, le village de Mandres-en-Brie présentait déjà une structure propre aux villages ruraux connaissant une expansion démographique. Des fermes seigneuriales fleurirent à Mandres. Ces résidences seigneuriales jouxtaient le cœur de Mandres, situées dans la Grande Rue, correspondant à l'actuelle Rue du Général Leclerc. Le développement de ces fermes seigneuriales a pour conséquence d'agrandir les espaces communs au profit des paysans s'installant au sein de ce fief seigneurial. Ainsi, le cœur du village de Mandres était bordée d'une succession de petites cours abritant plusieurs structures telles qu'une grange, une écurie, une chaumière ou encore des exploitations agricoles. À partir du second Empire (vers 1850), ces cours se transformèrent progressivement en logements. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, la quasi-totalité des habitants de cette commune résidaient au sein de ces cours. Cette structure initiale de Mandres héritée du Moyen-Âge a été conservé. En effet, de nos jours, le cœur de Mandres reflète bien cette urbanisation progressive, favorisée par l'accroissement démographique au cours du Moyen-Âge. Les marques laissées par cette urbanisation sont notamment visible à travers les maisons « *mandrionnes* ». L'agencement de ces maisons sous forme de petites cours est typique de Mandres.

Au XIVème siècle, la Grande Peste (1348- 1352) et les nombreuses épidémies ultérieures touchèrent l'ensemble du royaume de France dont notamment l'Île-de-France. Mandres fut touché. Toutefois, ce village fut moins touché que d'autres. Ainsi, selon les indications de Pierre Nicol, le dénombrement de 1395 recensait à peu près le même nombre de feux[7] qu'au début de la guerre de Cent ans (1337). À la fin du XIVème siècle, la chapelle de Saint-Thibault devint vers 1395 l'église paroissiale de Mandres-en Brie. À ce sujet, les registres paroissiaux de l'Église de Saint-Thibault me sera très utile pour dresser le squelette de la famille MOTTEAU, faisant l'objet de ce mémoire.

Au XVIème siècle, Mandres souffrit des guerres civiles du XVIème siècle. D'ailleurs, les bandes protestantes de l'Amiral de Coligny ravagèrent la région voisine de Corbeil en 1562 et pillèrent l'église Saint-Thibault. Par conséquent, de 1562 à 1608, les habitants de Mandres étaient baptisés, mariés et enterrés dans les villages limitrophes (Périgny, Villecresnes). En 1596, le seigneur des Tours Grises, Nicolas de Montonvilliers, valet ordinaire d'Henry IV, obtint de la part de l'archevêque de Paris le rétablissement des droits du curé à Mandres. Le culte catholique est donc restauré à Mandres à partir de la fin du XVIème siècle. La fille de Nicolas de Montonvilliers, Lucrèce contribua à la restauration de la foi catholique au sein du village de Mandres. En son hommage, cette dernière fut enterrée dans le cœur de Saint-Thibault. Avec l'effondrement de l'économie féodale, le village

[7] « Feux » est aussi synonyme de foyer.

de Mandres s'ouvrit au monde extérieur. Ainsi, ce phénomène favorisa l'installation d'artisans au fond des cours ; ces derniers ouvrant pour certains des échoppes donnant sur la Grande Rue.

Le long règne de Louis XIV (1661- 1715) éprouva beaucoup la population de Mandres. Lors de la Fronde Parlementaire, les troupes royales vécurent sur la plaine de Brie. La destruction des récoltes à cette occasion entraîna une terrible famine en 1650. Mandres et ses environs sont le théâtre des affrontements entre les troupes royales et les nobles dissidents dans le cadre de la Fronde Parlementaire. Installé proche de Mandres, le repli des troupes dissidentes de Charles IV, duc de Lorraine eut pour conséquence d'affaiblir le village de Mandres. Dans leur fuite, ces derniers incendièrent en octobre 1652 Mandres. Résultat, au milieu du XVIIème siècle, à l'exception de certaines demeures comme les Charmilles ou la Ferme des Chartreux, Mandres brûla complètement. Le village de Mandres-en Brie se releva de ses ruines grâce à l'appui du fils de Lucrèce de Montonvilliers, Messire Claude du Val, aumônier de Louis XIV, releva Mandres de ses ruines.

Les épidémies, les famines du début du XVIII^{ème} (1706- 1712) décimèrent la population (85 morts de 1704 à 1714). Malgré cela, Mandres enregistra à partir de 1730 une relative prospérité. La vente du vin sur le marché parisien assurait des revenus réguliers à la dizaine de vignerons qui exploitaient 3 ou 4 arpents (1 à 2 hectares). Le commerce et l'artisanat se développèrent à Mandres et la population doubla entre 1714 et 1784. Mandres était un village où l'essentiel de l'activité reposait sur une activité agricole avec la culture de la terre et des vignes. À la fin de l'Ancien Régime, les laboureurs de Mandres dénonçaient le mauvais entretien et l'abandon des biens seigneuriaux par leur propriétaire. À la fin de l'Ancien Régime, les laboureurs de Mandres dénonçaient le mauvais entretien et l'abandon des biens seigneuriaux par leur propriétaire. La vente des biens nationaux par le Comité d'aliénation dès 1790 (Fiefs St Martin et St Thibault) permit de satisfaire partiellement les revendications du monde paysan. Désormais, les vignerons possédaient les terres que leur famille cultivait parfois depuis le XVème siècle. Ainsi, la ferme de Monsieur est un bon exemple illustrant cette transition de la propriété des terres seigneuriales vers les cultivateurs. Acquis en 1774 par Monsieur, frère de Louis XIV, le fief des Tours Grises prit le nom de « Ferme de Monsieur ». Or, avec la fin de l'Ancien Régime et la révolution française, cette demeure fut placée sous séquestre après l'émigration du comte de Provence puis vendue à un cultivateur de la Somme sous le Directoire.

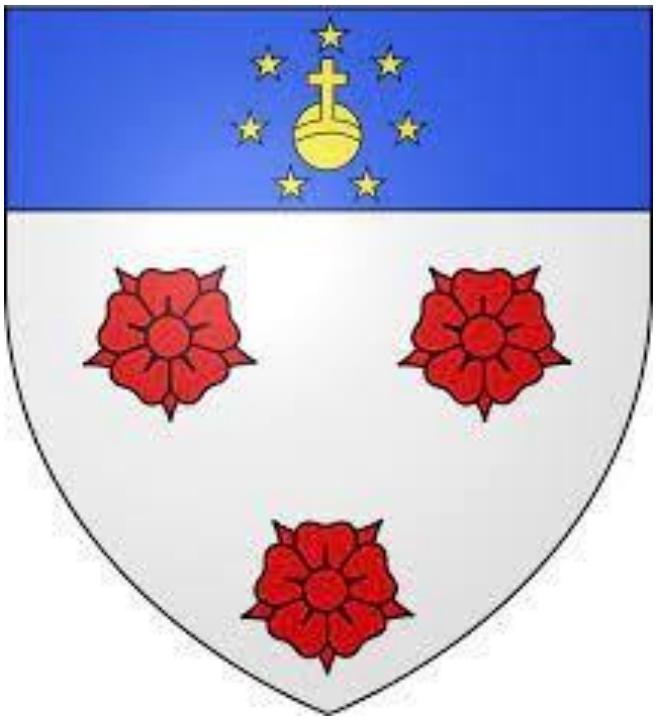
Sous l'ère révolutionnaire et l'Empire, le pouvoir à Mandres est exercé par une bourgeoisie révolutionnaire. L'agriculture connaît à cette époque une réelle prospérité. Toutefois, l'invasion de 1818 éprouva tout particulièrement Mandres. En effet, bombardé par l'artillerie prussienne le 22 mars 1815 Mandres fut occupé pendant 3 mois par les Cosaques. Sous l'ère du roi Louis-Philippe Ier, la commune de Mandres connut un retour à la croissance qui la conduisit à se moderniser. En 1836, la Municipalité construisit une mairie et une école à l'emplacement de l'actuel Bureau de Poste de Mandres. Sous l'impulsion des notables de cette commune, une Poste s'ouvrit en 1863 à l'entrée de la Cour 7. Pendant l'année terrible (1870- 1871) correspondant à la guerre opposant Napoléon III à une coalition d'États allemands dirigés par la Prusse, Mandres connut une très dure occupation. Apeurés par l'avancée de la Prusse sur le territoire français, les 2/3 de la population avaient quitté Mandres et s'étaient réfugiés à Paris. Lors du siège de Paris en 1870, le village de Mandres fut pillé pendant près d'un an par les bavarois de la IIème armée allemande. Cette commune rurale était entourée de nombreux terrains cultivables dont des vignes. Après la destruction de certains vignobles vers 1875, les petites exploitations agricoles se spécialisèrent dans les cultures spéculatives. Cette transformation de l'exploitation agricole à Mandres est visible. Elle se traduit par une transition vers une exploitation maraîchère et horticole. Ainsi, les descendants de

vieilles familles vigneronnes de Mandres se tournèrent vers la culture de la rose. En 1913, 15 rosiéristes, descendants des vignerons de l'Ancien Régime se consacraient à la production des fleurs coupées. À cette même époque, Pierre Nicol dénombre 13 agriculteurs qui cultivaient de plus en plus les légumes. Ces agriculteurs de Mandres vendaient ensuite directement leur production locale sur les marchés de la proche banlieue de Paris. Cette catégorie sociale, constituée par les agriculteurs et rosiéristes de Mandres prirent de plus en plus de place dans la vie publique de la commune. Ainsi, dès 1860, ces cultivateurs participèrent vraiment à la vie publique en devenant conseillers municipaux de Mandres.

Lors de la Première Guerre mondiale, Mandres accueillit des réfugiés des différentes régions françaises envahies. Ce conflit mondial modifia considérablement le mode vie traditionnel du monde rural. À la sortie de la Guerre, une fois démobilisés, les manoeuvriers entrèrent dans les services publics ou dans les usines de la région de Paris. De plus, pour pallier l'absence de bras et remplacer la génération sacrifiée sur les champs de batailles, les rosiéristes embauchèrent des ouvriers agricoles, originaires de Bretagne. Ces travailleurs saisonniers ainsi que des personnes originaires de Belgique et de Pologne se fixèrent à Mandres avec leur famille à partir de 1925. À partir de 1925, les premiers lotissements étaient aménagés du Parc de Brunoy à la Croix Verte …). En 1930 et 1936, deux nouvelles zones pavillonnaires s'étirèrent le long de la rue de la Gare à Mandres. Désormais, le tissu pavillonnaire de Mandres s'allongeait. Cette expansion de la commune continua notamment après la Libération, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La culture des fleurs et des légumes s'intensifia et profita de la période d'expansion des Trente Glorieuses (1945- 1975). Selon Pierre Nicol, en 1962 Mandres comptait encore 10 maraîchers et 24 rosiéristes.

La stabilité de la culture de la rose fut néanmoins comprise par les conséquences du premier choc pétrolier (1973). Cet événement économique provoqua ainsi une augmentation considérable du coût de production, au sein d'un marché déjà confronté à une forte concurrence de la Hollande et des pays méditerranéens. Face à cela, une dizaine d'exploitations horticoles disparurent entre 1965 et 1980.

De Mandres-en-Brie, cette commune a désormais pris le nom de Mandres-les-Roses. Ce changement de dénomination, initiée dès 1958, est un clin d'œil à l'histoire même la ville, centrée autour de la culture de la rose. Cette décision est pertinente. Elle s'inscrivait dans une volonté d'éviter toute confusion en différenciant cette localité d'autres villes homonymes. En effet, 5 communes, répartis sur l'ensemble de l'hexagone français s'appellent Mandres. La rose a donc une résonance particulière pour cette commune. D'ailleurs, cette fleur est tellement omniprésente à Mandres, qu'elle vient même arborer son blason.



Les armoiries de Mandres-les-Roses. *Source* *: Wikipédia*

Les armoiries de Mandres-les-Roses peuvent se blasonner de la manière suivante :

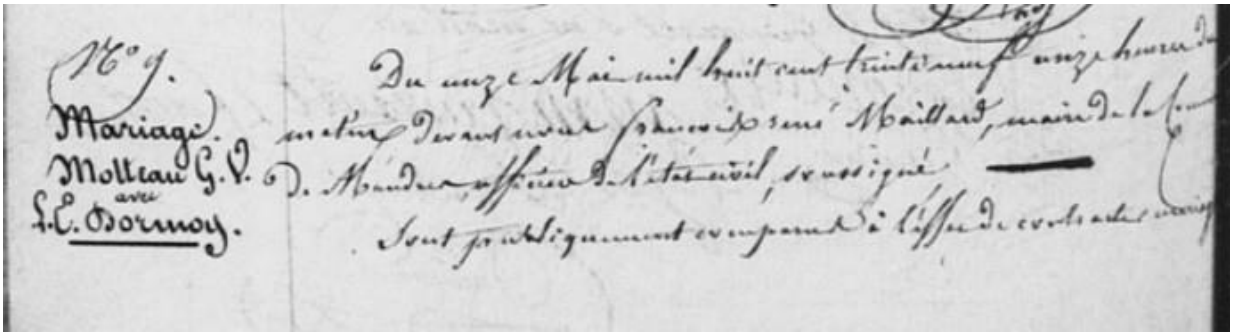
“ D’argent aux trois roses de gueules, au chef d’azur chargé d’un monde cerclé et croisé d’or, entouré de étoiles d’o

II- LE COUPLE PRINCIPAL

Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY

A- L'acte de mariage[8]

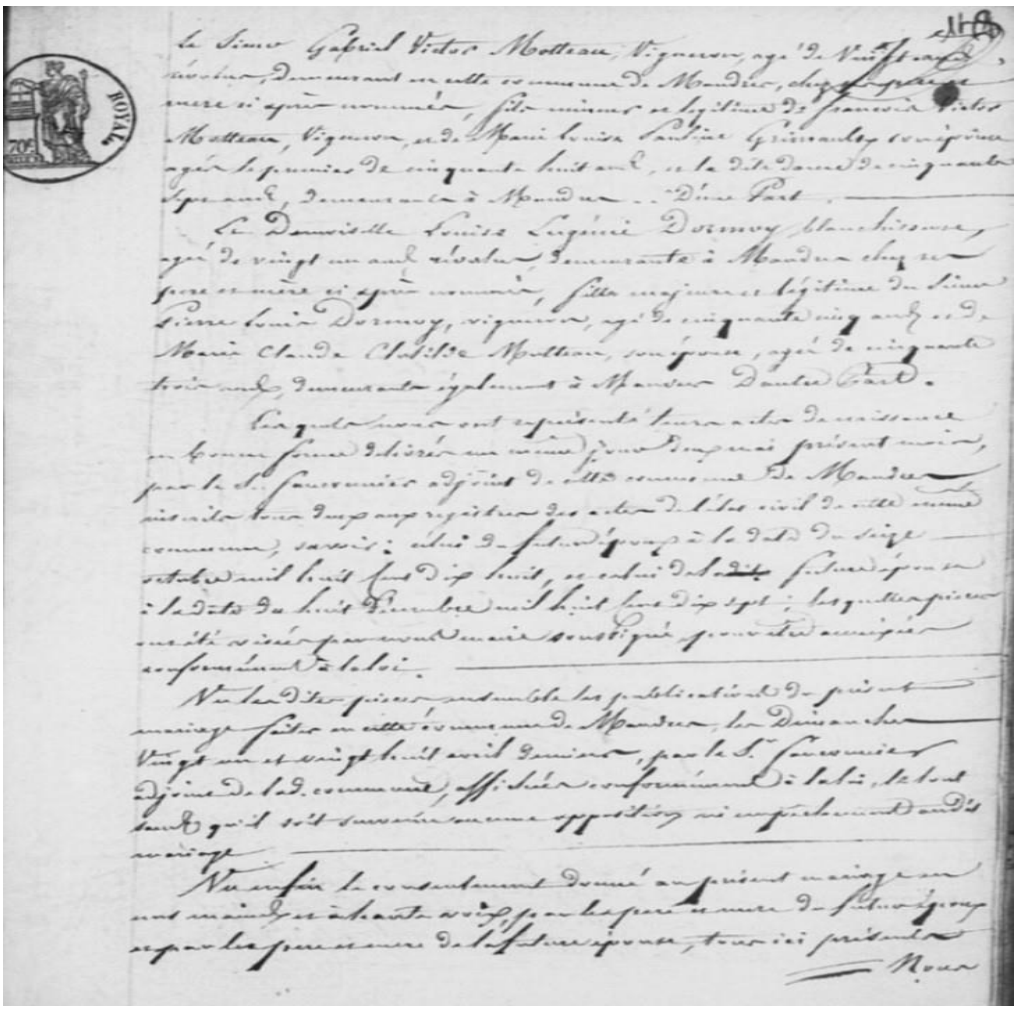
Le couple dont j'ai choisi de travailler la généalogie est composé de Monsieur **Gabriel Victor MOTTEAU** et Mademoiselle **Louise Eugénie DORMOY**, mariés le **11 mai 1839** à **Mandres-les-Roses.**



N°. 9.
Mariage.
Motteau G. V.
avec
L. E. Dormoy.

Du onze Mai mil huit cent trente neuf onze heures du matin Devant moi [illegible] Maillard, maire de la Commune de Mandres, officier de l'état civil, soussigné

Sont personnellement comparus à l'effet de contracter mariage



ROYAL

118

Le Sieur Gabriel Victor Motteau, Vigneron, agé de Vingt sept ans, [illegible], demeurant en cette commune de Mandres, chez ses père et mère ci après nommés, fils mineur et légitime de François Victor Motteau, Vigneron, et de Marie Louise Sandrine Grimaudet son épouse, âgés le premier de cinquante huit ans, et la dite Dame de cinquante cinq ans, demeurant à Mandres . . d'une Part,

Et Demoiselle Louise Eugénie Dormoy, Marchande, âgée de vingt un ans révolus, demeurante à Mandres chez ses père et mère ci après nommés, fille majeure et légitime du Sieur Pierre Louis Dormoy, vigneron, âgé de cinquante huit ans et de Marie Claude Clotilde Motteau, son épouse, âgée de cinquante trois ans, demeurants également à Mandres d'autre Part.

Lesquels Futurs ont requis Nous acte de leur mariage qu'ils veulent contracter en la manière susdite, et Nous ont pour cet effet remis les actes de naissance ci après mentionnés, savoir: celui de Gabriel Victor Motteau, ci dessus énoncé, en date du seize Octobre mil huit cent dix huit, et celui de la Future, en date du huit Décembre mil huit cent dix sept; lesquelles pièces ont été visées par nous Maire soussigné, pour être annexées conformément à la loi.

Nous Dite pièces ainsi remises, Nous avons fait les publications de ce mariage faites en cette commune de Mandres, les Dimanches Vingt un et vingt huit avril présent mois, par le Sr. Secrétaire Greffier de la Commune, affiché conformément à la loi, le tout sans que il soit survenu aucune opposition ni empêchement audit mariage.

Nous enfin le consentement donné en présence de mes mains par Jean Baptiste Victor Motteau père, et mère de futur époux, et par la présente de la future épouse, tous ici présents

Nous

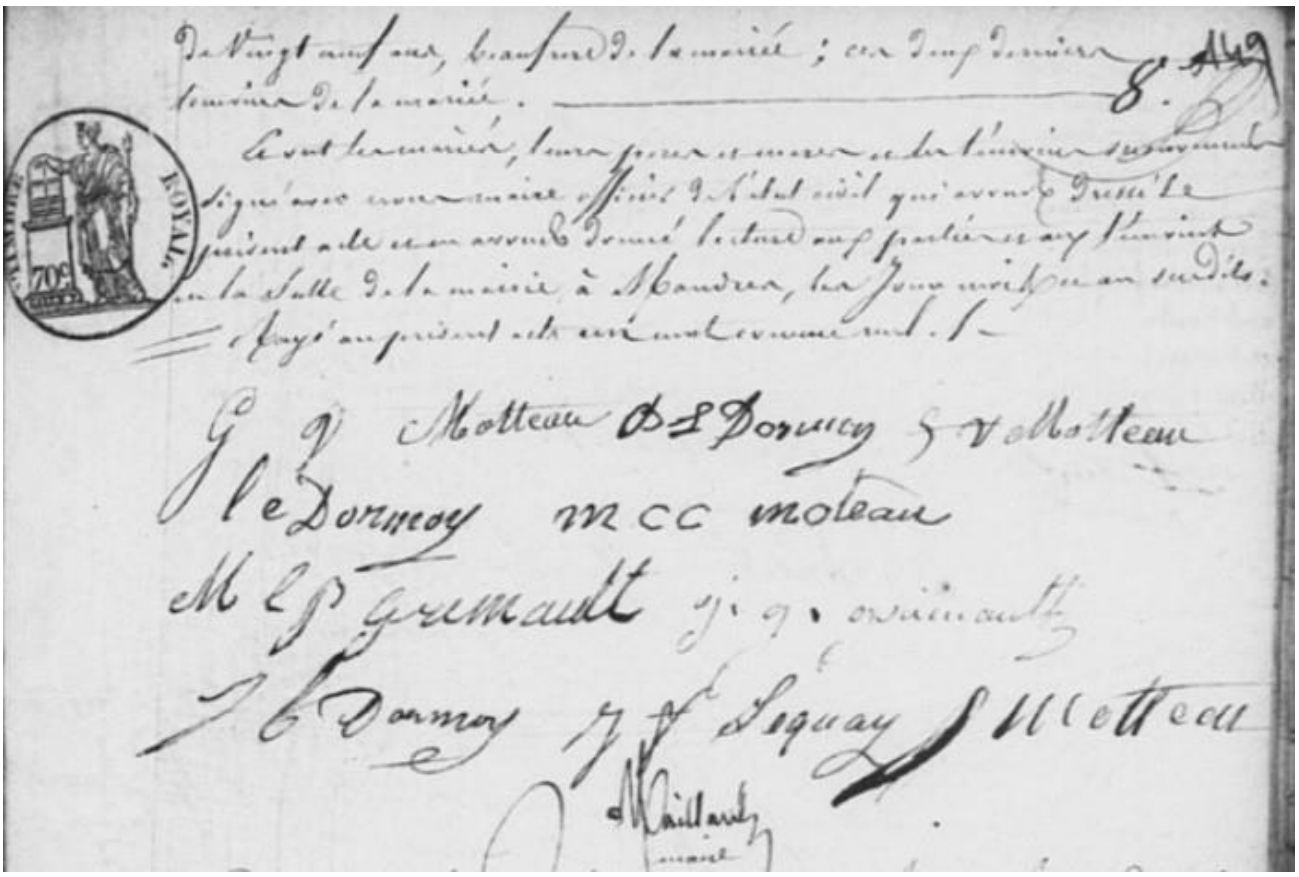
[8] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1MI 788

Maire susnommé assisté de deux adjoints ensuite
assistés des quatre témoins ci après nommés et qualifiés de
toutes les parties ci devant nommées, ainsi que du dépositaire
du titre du code civil relatif au mariage, sur les droits et devoirs
respectifs des époux

après quoi nous avons reçu ledit Gabriel
Victor Mottheau, fils du présent époux, majeur de vingt
trois ans, et ladite Demoiselle Louise Eugénie Dormoy, majeure
de vingt ans, fille de ladite Demoiselle Louise Eugénie Dormoy, présente
son légitime époux, ledit Gabriel Victor Mottheau, comparant
son légitime époux, ledit Gabriel Victor Mottheau, comparant
lui même, nous ont dit et successivement
avons déclaré au nom de la loi que ledit Gabriel
Victor Mottheau et ladite Demoiselle Louise Eugénie
Dormoy, sont unis par le mariage.

Nous observons que ledit Sieur Mottheau, appartenant à la
classe de mil huit cent trente huit, a participé au tirage de ladite
classe pour le canton de Vichy et Cusset, auquel il a tiré le N°
Cette circonstance et la présente mention de nullité demeurent
connaissance des faits seront établis pour nous valoir
le cas où pour l'événement de la révision de ladite classe, ledit
viendrait à être appelé, le mariage dudit Sieur Mottheau mis
dispensé par le sort du service militaire.

Tout ce que dessus fait en présence des Sieurs
1°. Jacques Mottheau, vigneron, âgé de cinquante sept ans, demeurant
à Mandres, oncle du marié, 2°. Jean Guillaume Grimault,
Me perruquier, âgé de quarante huit ans, demeurant à Bourg
canton de Bourbon l'Archambault, oncle du marié, tous deux témoins de
ce dernier. 3°. Jean Frédéric Dormoy, jardinier, âgé de quarante
demeurant à Vichy la gazonne, canton de Vichy, département de
Seine, oncle de la mariée, 4°. Jean François Joseph Lequay, cu
au chateau de gros bois, sus dit canton de Vichy, y demeurant,



Acte de mariage de Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY
<u>Source</u> : AD Val de Marne. Côte- 1MI 788. Pages 147 et 148.

Cet acte de mariage étant le point de départ de mes recherches, il m'est apparu essentiel de transcrire cet acte. Par conséquent, la **<u>transcription du présent acte</u>** est la suivante :

« Du onze Mai Mil Huit Cent Trente-Neuf, onze heures du matin devant nous François René MAILLARD, maire de la commune de Mandres, officier de l'État-civil, soussigné, sont publiquement comparus (…)

le Sieur Gabriel Victor MOTTEAU, vigneron, âgé de vingt ans révolus, demeurant en cette commune de Mandres ses père et mère ci-après nommés, fils mineur et légitime de François Victor MOTTEAU, vigneron et de Marie Louise Pauline GRIMAULT, son épouse, âgé le premier de cinquante-huit ans et ladite dame de cinquante-sept ans, demeurant à Mandres, d'une part.

la Demoiselle Louise Eugénie DORMOY, blanchisseuse, âgée de vingt et un ans révolus, demeurant à Mandres chez ses père et mère ci-après nommés, fille majeure et légitime de Sieur Pierre Louis DORMOY, vigneron, âgé de cinquante-cinq ans et de Marie Claude Clotilde MOTTEAU, son épouse, âgée de cinquante-trois ans, demeurant également à Mandres, d'autre part.

Lesquels nous ont présenté leurs actes de naissance en bonne forme délivrés en ce même jour deux mai présent mois par le premier adjoint de cette commune de Mandres, inscrits tous deux aux registres des actes de l'État civil de cette même commune, à savoir : celui du futur époux à la date du seize Octobre Mil Huit Cent Dix-Huit, et celui de la future épouse à la date du Huit Décembre Mil

Huit Cent Dix-Sept ; lesquels présents ont été visés par devant le maire soussigné pour être assignés conformément à la loi.

Vu lesdits actes, ensemble les publications du présent mariage, fait en cette commune de Mandres, les Dimanches vingt et un et vingt-huit avril dernier le premier adjoint de ladite commune, affichées conformément à la loi, le tout sauf qu'il soit survenu aucune opposition ni empêchement audit mariage.

Vu enfin le consentement donné au présent mariage (…) à haute voix par les père et mère du futur époux et par les père et mère de la future épouse, tous ici présents, nous Maire susnommé avons donné lecture aux parties comparantes, assistées des quatre témoins ci-après nommés et qualifiés de toutes les pièces ci-devant nous, ainsi que du chapitre 6 du titre du code civil relatif au mariage, sur les droits et devoirs respectifs des époux. Après quoi nous avons reçu la déclaration dudit Gabriel Victor MOTTEAU, futur époux qu'il prend pour époux sa légitime épouse Demoiselle Louise Eugénie DORMOY comparant et celle de ladite Demoiselle Louise Eugénie DORMOY qu'elle prend pour son légitime époux ledit Gabriel Victor MOTTEAU comparant. En conséquence, nous maire dudit lieu et soussigné avons déclaré au regard de la loi que ledit Gabriel Victor MOTTEAU et ladite Demoiselle Louise Eugénie DORMOY, sont unis par le mariage.

Nous observons que ledit ***Sieur MOTTEAU appartenant à la classe de Mil Huit Cent Trente-Huit*** *a participé au tirage de ladite classe pour le canton de Boissy-Saint-Léger, et* ***qu'il a tiré le numéro Cent****. Son épouse et les père et mère de cette dernière ont connaissance de ce fait et ont été prévenu par nous que le (…) vu par l'événement de la révision de ladite classe,* ***Monsieur viendrait à être appelé, le mariage dudit Sieur MOTTEAU ne le dispenserait pas du service militaire****.*

Tout ce dessus fait en présence des Sieurs. 1° Jacques MOTTEAU, vigneron, âgé de cinquante-neuf ans demeurant à Mandres, oncle du marié, 2° Jean Guillaume GRIMAULT, maître boulanger, âgé de quarante-huit ans, demeurant à Brunoy canton de Boissy-Saint-Léger, oncle du marié, tous deux témoins de ce dernier, 3° Jean Ludovic DORMOY, jardinier, âgé de quarante ans demeurant à Clichy la Garenne, canton de Neuilly, département de la Seine, oncle de la mariée, 4° François Joseph LEQUAY demeurant au château de Grosbois, canton de Boissy-Saint-Léger âgé de vingt-neuf ans, beau-frère de la mariée ; ces deux derniers témoins de la mariée. En présence des mariés, leurs pères et mères et les témoins comparants, signés avec nous maire, officier de l'État-civil qui avons dressé le présent acte et en avons donné lecture aux parties et aux témoins en la salle de la mairie à Mandres (…).

1. Gabriel Victor MOTTEAU (1818- 1891)

À travers cet acte de mariage, j'ai découvert plusieurs éléments intéressants sur l'époux. Tout d'abord j'ai appris que **Gabriel Victor MOTTEAU** était né à **Mandres** le **16 octobre 1818** et qu'il était le fils de **François Victor MOTTEAU**, vigneron et de **Marie Louise Pauline GRIMAULT**, tous deux domiciliés à Mandres. J'ai vérifié son acte de naissance dans les registres d'État-civil des archives numérisées du Val de Marne au 16 octobre 1818. Dans son acte de naissance[9], j'ai bien eu la confirmation d'une part de sa date de naissance et d'autre part que ses parents vivaient ensemble à Mandres. Dans son acte de naissance, les noms des **témoins** étaient ceux du **grand-père maternel**, **Jean Claude GRIMAULT** et de **l'oncle paternel**, **Jacques**, de Gabriel Victor MOTTEAU. Ces prénoms et noms de famille me seront ultérieurement très utile pour remonter la branche ascendante de la famille MOTTEAU.

[9] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1MI 787-3-4

Un autre élément fort instructif concerne l'aspect militaire. À travers cet acte, j'ai appris que **Gabriel Victor MOTTEAU appartenait à la classe militaire de 1838** et qu'à l'issu du tirage au sort, il avait été tiré le numéro 100.

Ces informations sont précieuses car d'une part elles renseignent sur la situation militaire de Gabriel Victor MOTTEAU et d'autre part, elles illustrent bien la vie militaire en France au XIXème siècle. En effet, le service militaire était obligatoire pour tous les hommes depuis la loi du 19 Fructidor an VI (5 septembre 1798). À compter de leur vingtième année, tous les hommes étaient recensés afin d'établir une liste des individus susceptibles de constituer les rangs de l'armée française. Ainsi, compte tenu de sa date de naissance, il est donc logique que Gabriel Victor MOTTEAU appartienne à la classe 1838. À la suite de ce recensement, les hommes de chaque commune sont appelés par ordre alphabétique pour tirer au sort un numéro. Cette pratique du tirage au sort était utilisée de 1804 à 1889. Ce tirage au sort permettait de désigner les recrues de l'armée en les classant en deux portions. En effet, le nombre d'années passées au service militaire était déterminé par ce numéro tiré au sort. Ainsi, la première portion de ces numéros contenait les petits numéros dits les « *mauvais numéros* ». Le tirage d'un de ses « *mauvais numéro »* induisait pour son détenteur un service militaire long pouvant aller de 5 à 8 années en fonction des années. La seconde portion contenait les plus grands numéros dits les « *bons numéros* ». Les détenteurs de ces « *bons numéros* » voyaient leur service militaire réduit à une année, voire pour les plus chanceux, ces derniers étaient définitivement libérés de toute obligation militaire. Le conseil de révision était l'étape finale appelant les futurs soldats partant faire leur service militaire. Il permettait de juger les aptitudes physiques et de donner des dispenses ou exemptions si besoin au regard de l'état de santé ou de la situation familiale du conscrit

Dans le cas de Victor Gabriel MOTTEAU, au regard des informations données par l'acte de mariage en question, je ne saurais déterminer si le numéro tiré était un « *bon »* ou *« mauvais numéro »*. Toutefois le motif de son mariage ne constitue pas selon le Conseil de révision une justification suffisante pour l'exempter du service militaire.

Ainsi, partant de cette information, j'ai donc cherché dans les recrutements et recensements militaires du canton de Boissy-Saint-Léger[10] notamment dans les listes de tirage au sort pour la classe 1838. Or, ces listes avaient beau aller de 1816 à 1939 ; elles n'en restaient pas moins lacunaires. Malheureusement certaines années comme celles de 1838 et de 1860 manquaient. Je ne pouvais pas non plus me reposer sur les procès-verbaux des conseils de révision car ces documents concernaient seulement les classes de 1869 à 1939. J'ai donc contacté le service des archives départementales du Val de Marne pour tenter d'obtenir d'une part des explications sur l'absence de ces documents et d'autre part essayer d'avoir éventuellement des pistes supplémentaires. Or, la réponse apportée par le service des archives en question ne m'a pas permis de creuser cet aspect. En effet, au sujet des années mentionnées comme manquantes, on m'a répondue que ces dernières ont dû être perdues et/ ou détruites au fil des années. Face à cette impasse, mes recherches liées à la reconstitution des années de service militaire de Gabriel Victor MOTTEAU s'arrêtent donc là.

[10] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1R 1-23
Recrutement et recensement militaire du canton de Boissy-Saint-Léger : les listes de tirage au sort des classes 1816 à 1904, les listes de recrutement cantonal des classes 1873 à 1939, les procès verbaux des conseils de révision des classes 1869 à 1939.

1. Louise Eugénie DORMOY, épouse MOTTEAU (1817-1895)

Concernant l'épouse, **Louise Eugénie DORMOY**, à travers l'acte de mariage, j'ai appris que cette dernière était aussi née à **Mandres**, le **8 décembre 1817**. Avant son mariage, elle résidait chez ses parents, **Pierre Louis DORMOY**, vigneron et **Clotilde Marie Claude MOTTEAU,** tous deux domiciliés à Mandres. Par la suite, je me suis rendue dans les registres d'État-civil des archives numérisées du Val de Marne au 8 décembre 1817 afin de vérifier la date de naissance mentionnée. Dans son acte de naissance [11], j'ai constaté que la date et le lieu géographique de naissance correspondaient bien à ceux mentionnés dans l'acte de mariage. Les **noms des témoins** étaient ceux de **ses grands-parents** paternel, **Louis DORMOY** et maternel, **Jacques-Philippe MOTTEAU**.

B- Histoire du couple

Ainsi, de cette manière, j'ai pu commencer à retracer progressivement l'histoire du couple formé par Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY. Le 9 mai 1839, deux jours avant son mariage civil, le couple MOTTEAU-DORMOY a conclu un contrat de mariage chez Maître Alexandre LABARTHE, notaire à Brunoy. À la lecture de ce contrat de mariage [12], j'ai appris que les époux étaient communs en bien conformément à l'article 9 du code civil (ancienne version de 1803). Cela signifie donc qu'aux termes de leur contrat de mariage, les époux étaient mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ainsi, ce régime matrimonial induisait que les biens mobiliers et immobiliers possédés avant le mariage restaient la propriété personnelle de chacun des époux. Tandis que les biens acquis au cours du mariage de couple faisaient partie de la communauté.

En regardant, le registre numérisé des actes d'État-civil de Mandres pour l'année 1839, j'ai constaté que Louise Eugénie DORMOY a donné naissance à son premier enfant[13], le 30 octobre 1839, soit moins de six mois après son mariage. L'acte de naissance de cet enfant est donc en soi intéressant car il vient étayer deux aspects essentiels de la vie maritale de ce couple. Premièrement, cela vient sous-entendre que la jeune mariée lors de son mariage était déjà enceinte de 4 mois. À une époque où la conscience religieuse est encore fortement enracinée, notamment dans des milieux ruraux comme Mandres, on peut éventuellement supposer que cet incident a peut-être hâter la décision de Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY de se marier. Dans le sens où à ce stade, la grossesse d'une femme commence à être visible. Deuxièmement, la pression sociale a tendance à s'exercer de manière plus conséquente dans les zones rurales où les cercles sociaux sont plus réduits. Ainsi, dans ce contexte la naissance hors mariage d'un enfant peut jeter l'opprobre sur une famille. Toutefois, l'argumentation qui vient d'être faite est une simple hypothèse et ne doit pas être prise au pied de la lettre.

L'acte de mariage nous donne aussi des indications sur la profession exercée respectivement par les deux époux. Ainsi, Gabriel Victor MOTTEAU était **vigneron** tandis que son épouse était **blanchisseuse**.

[11] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1MI 787 3-4
[12] Archives départementales Essonne, côte- 2E 82 96 (minute notariale)
[13] Archives départementales du Val de Marne, côte-1MI 788

1. Le métier de vigneron

Le vigneron travaille généralement en tant qu'indépendants. Son métier repose sur l'entretien de la vigne et la fabrication du vin. Ils ont souvent leurs propres vignes dont ils tirent des revenus. Pour autant, les vignerons peuvent ne pas travailler exclusivement qu'à leur compte. Ainsi, ils peuvent aussi prendre leur savoir-faire et connaissance à des propriétaires terriens, qui les rémunèrent sous forme de salaire. Par conséquent, ce statut particulier et les privilèges liés à la vente du vin dont ils bénéficient, en font des gens relativement aisés.



Tiré d'une miniature du Manuscrit intitulé Rustican du labour des Champs (1373)

Source : gallica.bnf.fr

Concernant Gabriel Victor MOTTEAU, la profession de vigneron semble s'inscrire dans une tradition familiale, se transmettant de pères en fils. Son père et ses frères étaient aussi vignerons. La famille MOTTEAU semble être une famille de vignerons-propriétaires bien établie dans le village de Mandres.

Dans les différents documents d'archives consultés, notamment les minutes notariales, je constate que Gabriel Victor MOTTEAU était propriétaire de plusieurs parcelles viticoles, éparpillées entre Mandres et d'autres villages voisins tels Boussy Saint-Antoine ou Périgny.

Au cours de mes recherches, j'ai constaté que les descendants de la famille MOTTEAU se mariaient quasiment tous sans exception avec des membres de familles, elles aussi vigneronnes, dont les noms reviennent toujours assez fréquemment (GRIMAULT, DELAROCHE …) D'ailleurs, la descendance de la famille MOTTEAU étant particulièrement nombreuse, il n'était pas rare que des cousins germains, issus de germains ou d'une parenté un peu éloignée se marient entre eux. Ce schéma n'est pas sans rappeler celui du renchaînement d'alliances. Cette notion se définit comme étant la multiplicité de mariages sur plusieurs générations entre deux familles ayant chacune un couple fondateur connu. Derrière cette notion plus ou moins abstraite, se dessine en fait une stratégie familiale bien concrète : conserver les biens familiaux mobiliers et immobiliers au sein de la famille. La finalité de ce schéma marital est de faire en sorte que le patrimoine familial ne s'appauvrisse pas au fil des siècles et reste entre les mains d'une même famille.

Ainsi, concernant le couple étudié on peut imaginer que ce mariage a pu découler d'une telle stratégie.

Les raisons m'amenant à penser cela reposent sur deux points :

1) Les familles des deux mariés sont des vignerons-propriétaires. Ils ont donc tout intérêt à s'allier à d'autres familles vigneronnes pour accroître leurs terrains viticoles et à éviter l'appauvrissement de leur patrimoine foncier.
2) Les deux mariés semblent être apparentés. Même si je n'ai pas remonté la branche ascendante du grand-père maternel de la mariée (Jacques-Philippe MOTTEAU), il est fort probable qu'ils aient un lien de parenté. N'ayant pas trouvé leur acte de mariage dans les registres paroissiaux de l'ÉgliseSaint-Thibault, je me vois privée d'un indice supplémentaire qui aurait (éventuellement) pu me donner des informations sur leur lien de parenté. Ainsi, par exemple, la mention dans cet acte paroissial d'une dispense aurait pu appuyer cette hypothèse.

2. Le métier de blanchisseuse

La blanchisseuse est une ouvrière lavant, blanchissant et repassant principalement le linge blanc. D'une certaine manière, la blanchisseuse a aussi la mission de lavandière[14] dans la mesure où elle lave aussi le linge souillé. Le métier de blanchisseuse est exclusivement féminin.

La lavandière est une femme chargée de laver le linge d'hôtels, restaurants et d'autres particuliers au lavoir municipal.

Concernant Louise Eugénie DORMOY, cette dernière semble avoir exercé cette profession dès son plus jeune âge. En effet, comme l'indique le recensement de populations de Mandres pour l'année 1831[15], Louise Eugénie DORMOY alors seulement âgé de 14 ans était blanchisseuse. Sa sœur aînée, Louise Angélique Alexandrine, étant couturière et ses parents, vignerons, on peut imaginer que la cellule familiale avait besoin que l'ensemble de ses membres travaillent afin d'avoir la garantie d'obtenir des moyens suffisant de subsistances.



La blanchisseuse lavant
Source : https ://www.vieuxmetiers.org

3. Le lieu de vie

Afin de déterminer le lieu où vivait le couple après son mariage, j'ai regardé dans les différents recensements de populations de Mandres entre 1841 et 1891. Le recensement de l'année 1841[16] ne m'a pas été d'une grande utilité car aucun lieu géographique n'y est mentionné. En revanche, les recensements des années 1846, 1851, 1876, 1881, 1886, 1891 ont été particulièrement instructifs.

Ces recensements indiquent 3 adresses. Par conséquent, **au tout au long de leur marital**, entre 1841 et 1891, Gabriel Victor MOTTEAU et son épouse **ont vécu à Mandres** successivement à ces **3 adresses** :

- Rue de la Paillarderie [17]
- Rue du Paradis[18]
- **Rue de Brunoy** [19]

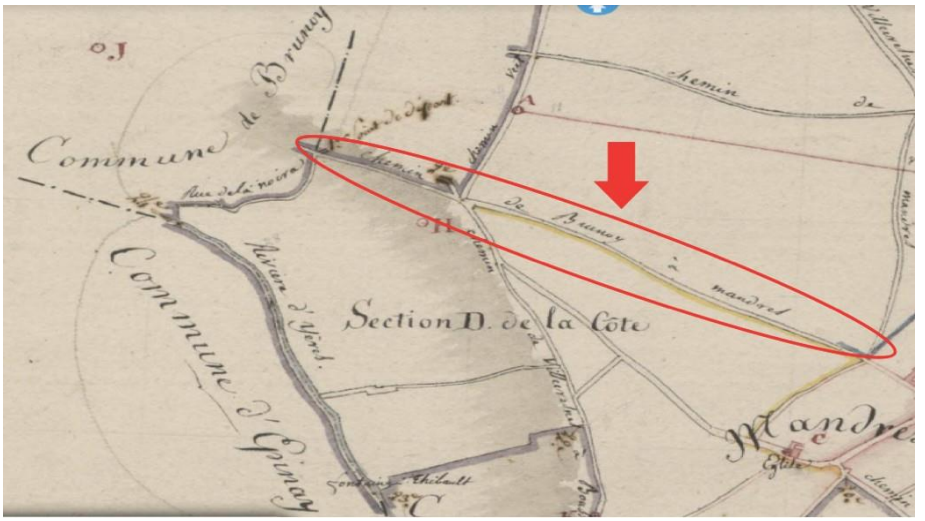
Leur domicile rue de Brunoy à Mandres fut l'une des 3 résidences au sein de laquelle, ils restèrent le plus longtemps (de 1876 à 1891).

[14] Définition tirée du site vieux.metiers.org
[15] Archives départementales du Val de Marne, côte- EDEPOT/MANDRES/1F 2
[16] Archives départementales du Val de Marne, côte- 6M 5 (recensement Mandres 1841)
[17] Archives départementales du Val de Marne, côte- 6M 5 (recensement Mandres 1846)
[18] Archives départementales du Val de Marne, côte- 6M 5 (recensement Mandres 1851)
[19] Archives départementales du Val de Marne, côte- 6M 5 (recensement Mandres 1876, 1881, 1886, 1891)

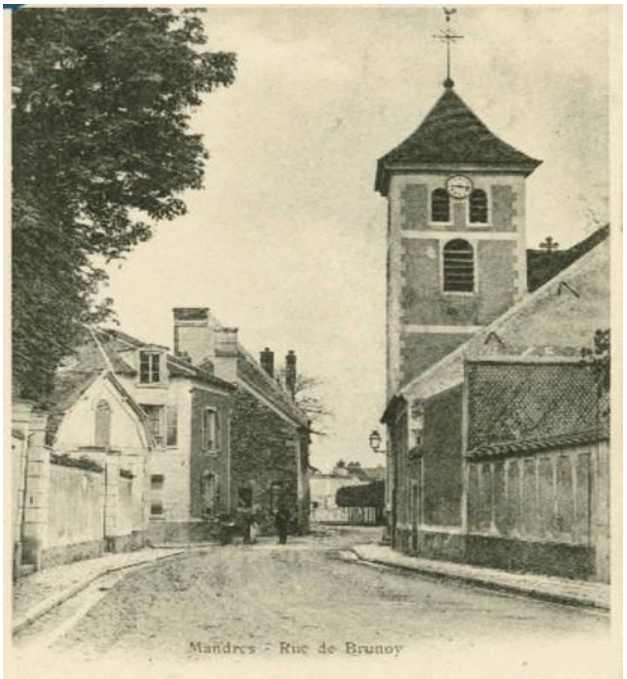
Cherchant à savoir si Gabriel Victor MOTTEAU était propriétaire foncier de cette demeure rue de Brunoy, j'ai consulté la table alphabétique des propriétaires (1822- 1914)[20] de la matrice cadastrale. Je n'ai trouvé nulle part le nom de Gabriel Victor MOTTEAU. J'en ai donc déduit que **le couple étudié n'était pas propriétaire de cette demeure**.

Au sujet de la rue de Brunoy, dernière adresse en date du couple étudié, un plan parcellaire du cadastre[21] permet de donner un aperçu géographique de cette zone.

La rue de Brunoy est entourée en rouge ci-contre. La rue de Brunoy, anciennement appelée le Chemin de Paradis, est comme son nom l'indique une rue de Mandres, à la lisière de Brunoy, la commune limitrophe.



Plan parcellaire issu du cadastre. Tableau d'assemblage (1811)
Source : AD du Val de Marne, côte- 3P 1173



La rue de Brunoy passant devant l'Église Saint-Thibault de Mandres.

Source : AD du Val de Marrne, côte, 21J/Mandres 56

[20] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3P 381
[21] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3P 1173

4. Évolution du couple : décès et descendances

Ensuite, pour déterminer la date de décès des membres du couple étudié, je me suis penchée sur les tables décennales des décès de Mandres entre 1883 et 1902. J'ai adopté cette démarche car après avoir consulté les recensements de populations de Mandres jusqu'à l'année 1895, j'ai perdu la trace du couple étudié.

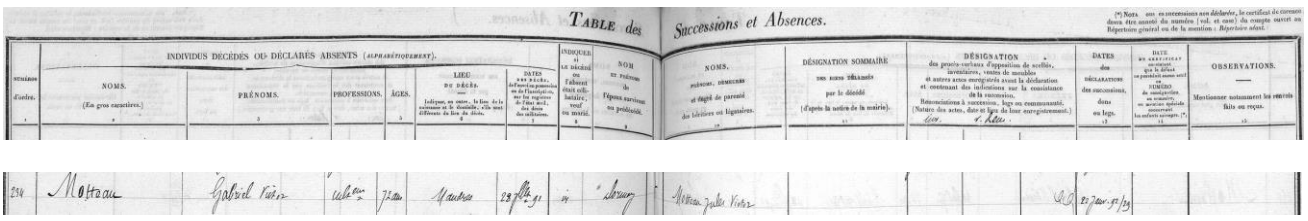
Ainsi, en consultant les tables décennales de 1883 à 1893[22], j'ai effectivement eu la confirmation suivante : **Gabriel Victor MOTTEAU est décédé à Mandres le 28 juillet 1891**. Puis en consultant les tables décennales de 1893 à 1902[23], j'ai appris que son épouse, **Louise Eugénie DORMOY est décédée**, quatre années plus tard, **le 18 août 1895**.

À partir de ces informations, j'ai cherché les deux actes de décès dans les registres d'État-civil, section des décès de la commune de Mandres, consultables en ligne.

- J'ai retrouvé l'acte de décès de l'époux dans les registres d'État-civil des décès de 1883 à 1892[24]. Ainsi, Gabriel Victor MOTTEAU est décédé à huit heures du soir le 28 juillet 1891, en son domicile, à Mandres à l'âge de 72 ans. Sa profession de cultivateur est mentionnée. Les témoins étaient son fils, Jules Victor MOTTEAU, lui aussi cultivateur et Henri GUERRIER, charron, ami proche du défunt.

- Quant à Louise Eugénie DORMOY, j'ai retrouvé son acte de décès dans les registres d'État-civil de 1893 à 1902[25]. Cette dernière est décédée à huit heures du soir le 18 août 1895, en son domicile, à Mandres à l'âge de 77 ans. Il est mentionné qu'elle n'avait pas de profession. Les témoins n'étaient pas des membres de la famille mais des amis proches de la défunte, à savoir Henri GUERRIER, charron, le même témoin ayant assisté au décès de son mari et Pierre Victor MALINGRE, rentier.

Cherchant à déterminer le patrimoine mobilier et/ou immobilier éventuel de ce couple, je me suis donc penchée sur les tables de successions et absences. En consultant les Tables Alphabétiques des Successions et Absences, j'ai trouvé successivement les noms de Gabriel Victor MOTTEAU[26] et de Louise Eugénie DORMOY[27].


TABLE des Successions et Absences.

Extrait des tables de successions et absences. Année 1891. Gabriel Victor MOTTEAU. AD Val de Marne. Côte- 3Q 1430

[22] Archives départementales du Val de Marne, côte, 8E 6 (table décennale 1883- 1893, Mandres)
[23] Archives départementales du Val de Marne, côte, 8E 6 (table décennale 1893- 1902, Mandres)
[24] Archives départementales du Val de Marne, côte 1MI 2288
[25] Archives départementales du Val de Marne, côte 1MI 2289
[26] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3Q 1430
[27] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3Q 1431



Extrait des tables de successions et absences. Année 1895. Louise Eugénie DORMOY. AD Val de Marne. Côte- 3Q 1431

J'ai constaté qu'il y avait eu des déclarations de succession pour chacun des deux époux. La **déclaration de succession de Gabriel Victor MOTTEAU** établie en date du 22 janvier 1892[28] est particulièrement intéressante. Ce document m'a permis d'une part d'avoir un **aperçu des héritiers réservataires du couple** et d'autre part de **prendre connaissance du patrimoine mobilier et immobilier de l'époux au moment du décès**.

- À travers cette déclaration de succession, j'ai appris que le couple étudié avait eu **quatre enfants** : Jules Victor, né en 1839, Louise Eugénie Alexandrine, née en 1842, Henriette Léonie, née en 1844 et Joséphine Eugénie, née en 18556. **Lors du décès du *de cujus*, un seul enfant du couple était encore vivant** : Jules Victor MOTTEAU. Les autres héritiers réservataires étaient les petites-filles du couple étudié.

- J'ai appris aussi que contrairement à ce que je pensais initialement, le couple était propriétaire d'un bien foncier. En effet, dans l'actif de la communauté était comprise une maison située à Mandres avec cour et jardin, constituant un « *revenu annuel de trois cent francs* ». À côté de ce bien foncier, la déclaration de succession mentionne un nombre assez important de terrains cultivables situés à Mandres et à Boussy, commune limitrophe. Ces terrains éparpillés entre les différentes communes sont des vignes. Cet aspect semble peu étonnant compte tenu de la profession du défunt. En effet, dans les différents documents retrouvés à son sujet, Gabriel Victor MOTTEAU est présenté soit comme un *« cultivateur »*, soit comme *« un vigneron »*. Le recensement de 1851 vient même préciser que la profession de Gabriel Victor MOTTEAU est *« vigneron-propriétaire »*. Ainsi, à partir de ce document, on prend conscience que le de cujus est un petit exploitant agricole détenant quelques terres cultivables dont des vignes en Île-de-France.

- Un autre aspect très intéressant de cette déclaration de succession est qu'elle renvoie vers une minute notariale conclu chez Maître Alexandre Fabre, notaire à Brunoy. Cet acte notarial conclu le 30 juin 1885 concerne une donation-partage faîte par Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY à ses enfants et petits-enfants [29]. Cet acte intervient quelques années avant le décès du couple MOTTEAU- DORMOY. Dans cette minute notariale, j'ai appris que l'essentiel des terrains répartis à Mandres et à Boussy-Saint-Antoine, a été apporté en guise de dot par Gabriel Victor MOTTEAU lors de son mariage avec Louise Eugénie DORMOY. L'acte en question permet de recenser les biens personnels et les biens communs du couple, acquis avant et pendant le mariage. Ainsi, au regard des biens personnels et communs du couple, cette donation entre vifs à titre de partage anticipé avait pour finalité de transmettre la nue-propriété d'un certain nombre de lots aux donataires. Ainsi, chacun des enfants et petits-enfants de Gabriel Victor et Louise Eugénie MOTTEAU se sont vus attribués un lot spécifique composés de terrains. Toutefois, en contrepartie, le couple étudié se réservait l'usufruit de l'ensemble de ces terrains jusqu'à leur décès conjoint. Par conséquent, cette minute notariale de juin 1885 illustre

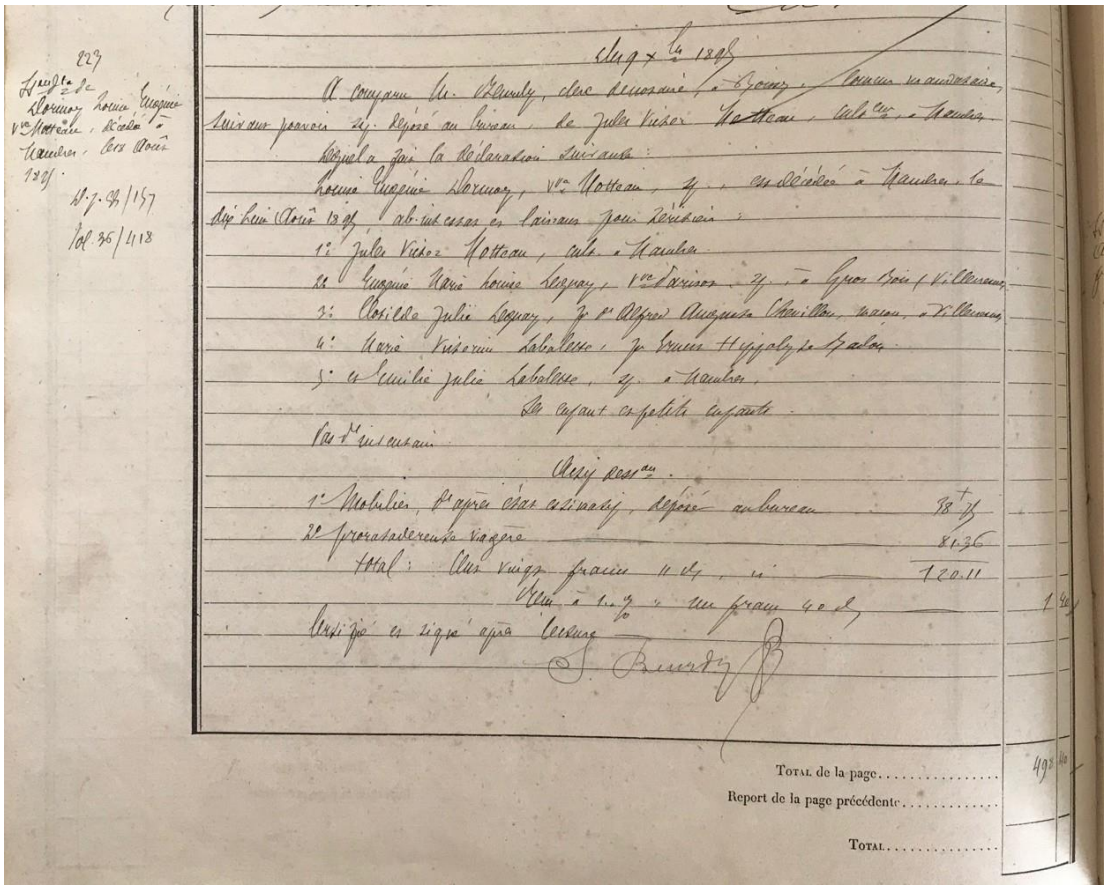
[28] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3Q 1661

[29] Archives départementales Essonne, côte 2E/82/258 (minute notariale)

donc bien l'anticipation ainsi que la préoccupation du couple marié de transmettre son patrimoine foncier agricole à ses enfants et petits-enfants, sous certaines conditions.

Avec le **décès de Louise Eugénie DORMOY**, les héritiers réservataires pouvaient enfin détenir la pleine jouissance des terrains, transmis dès juin 1885 par acte notarié. La déclaration de succession de Louise Eugénie DORMOY permet de confirmer qu'aucun testament n'a été conclu avant le décès du de cujus. En effet, le mention « *décédée ab intestat* » écarte tous les doutes.

On constate que la somme à laquelle s'élevait la succession est relativement faible : avec seulement « 120, 11 francs ».


Total de la page.....
Report de la page précédente.....
Total.....

Déclaration de succession de Louise Eugénie DORMOY. AD Val de Marne, côte- 3Q 1667

<u>Transcription</u> :

« Le 9 décembre 1895,

A comparu M. Beurdy, clerc de notaire (…) agissant en tant que mandataire, suivant pouvoir ci-déposé au bureau. De Jules Victor MOTTEAU, cultivateur à Mandres, lequel a fait la déclaration suivante :

Louise Eugénie DORMOY, veuve MOTTEAU est décédée à Mandres le dix-huit août 1895 ab intestat en laissant pour héritiers :

1° Jules Victor MOTTEAU, cultivateur à Mandres

2° Eugénie Marie Louise LEQUAY, veuve PARISOT, demeurant à Grosbois, commune de Villecresnes

3° Clotilde Julie LEQUAY, femme de Alfred Auguste CHEVILLON, maçon à Villecresnes

4° Marie Victorine LABALETTE, femme de Ernest Hippolyte BADON

5° Émilie Julie LABALETTE, demeurant à Mandres

Les enfants et petits-enfants ci-parties

(Dévolution successorale)

1° Mobilier d'après état descriptif déposé au bureau..... 38,75 francs

2°Prorata de rente viagère..... 81,36 francs

Total : Cent vingt francs et onze centimes 120, 11 francs »

III- Les enfants de Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY

Gabriel Victor MOTTEAU et Louise Eugénie DORMOY ont eu quatre enfants :

a- Jules Victor MOTTEAU (1839-1920)

Seul garçon de la fratrie MOTTEAU, Jules Victor est né le 30 octobre 1839 à Mandres. Vigneron comme son père et ses ancêtres, il s'était lancé dans la culture de la rose. En effet, dans les actes de naissance de ses enfants, il est désigné comme rosiériste. À l'âge de 23 ans, il se maria avec Adélaïde Louise GUERRIER à Mandres le 18 octobre 1862. Investi dans la vie politique de sa commune, il était conseiller municipal à Mandres. En consultant, les dossiers des opérations de votes et les procès-verbaux des élections municipales de Mandres (1815- 1840)[30], j'ai constaté que jusqu'à sa mort, Jules Victor MOTTEAU occupa régulièrement les rangs du conseil municipal de Mandres. Elu pour la première fois en 1870, son mandat de conseiller municipal fut reconduit en 1874, 1878, 1881 et 1888. Il fut même adjoint à la mairie de Mandres en 1884 puis en 1892. À l'âge de 80 ans, il décéda à Mandres le 10 mai 1920.

b- Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU (1842- 1872)

L'histoire de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU, cadette de la famille, sur laquelle je me suis concentrée, est détaillée ci-dessous. Mes recherches liées à la branche descendante du couple MOTTEAU – DORMOY continue donc à travers leur fille cadette.

c- Henriette Léonie MOTTEAU (1844- 1876)

Née le 8 novembre 1844 à Mandres, Henriette Léonie MOTTEAU se maria le 5 juin 1869 à Pierre LABALETTE. Le mariage eut lieu à Mandres. Blanchisseuse de profession, Henriette Léonie MOTTEAU décéda jeune à l'âge de 31 ans le 11 août 1876 dans cette même commune.

d- Joséphine Eugénie MOTTEAU (1856- 1867)

Benjamine de la fratrie, Joséphine Eugénie MOTTEAU naquis le 9 mai 1856 à Mandres. Il y avait un grand écart d'âge entre cet enfant et ses frères et sœurs aînés. Toutefois, le dernier enfant de Gabriel Victor MOTTEAU et de Louise Eugénie DORMOY ne parvient jamais à l'âge adulte. En effet, Joséphine Eugénie MOTTEAU décéda à Mandres le 11 avril 1867 à l'âge de 10 ans.

Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU

1) Jeunesse

Compte tenu que le premier enfant du couple étudié était né moins d'un an après le mariage, j'ai décidé de consulter directement le registres des actes d'État-civil de Mandres de 1833 à 1842. En regardant, la table alphabétique de chaque année, je finis par trouvé son acte de naissance.[31] Louise

[30] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3M 429
[31] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1MI 788

Eugénie Alexandrine MOTTEAU naquis le 14 janvier 1842 à Mandres, au sein du domicile de ses parents. Les témoins attestant sa naissance étaient son grand-père maternel, Pierre Louis DORMOY, vigneron et l'instituteur de la commune, Louise GOLESSIER. En consultant, les registres paroissiaux de l'Église Saint-Thibault de Mandres, j'ai eu l'occasion de trouver son acte de baptême. Cet acte de baptême[32] indique que Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU a été baptisée le 10 avril 1842, soit 3 mois après sa naissance, à la paroisse Saint-Thibault. Sa marraine était Alexandrine DORMOY, sa tante maternelle et son parrain était Louis Théophile GOSSET, son oncle paternel par alliance.

Dans le recensement de l'année 1861 de Mandres, il est indiqué qu'elle était blanchisseuse. À seulement 19 ans, elle a suivi la même « vocation » professionnelle que sa mère, Louise Eugénie DORMOY. En consultant les différents recensements de Mandres, j'ai constaté que jusqu'à son mariage en 1864, Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU a vécu au domicile de ses parents à Mandres.

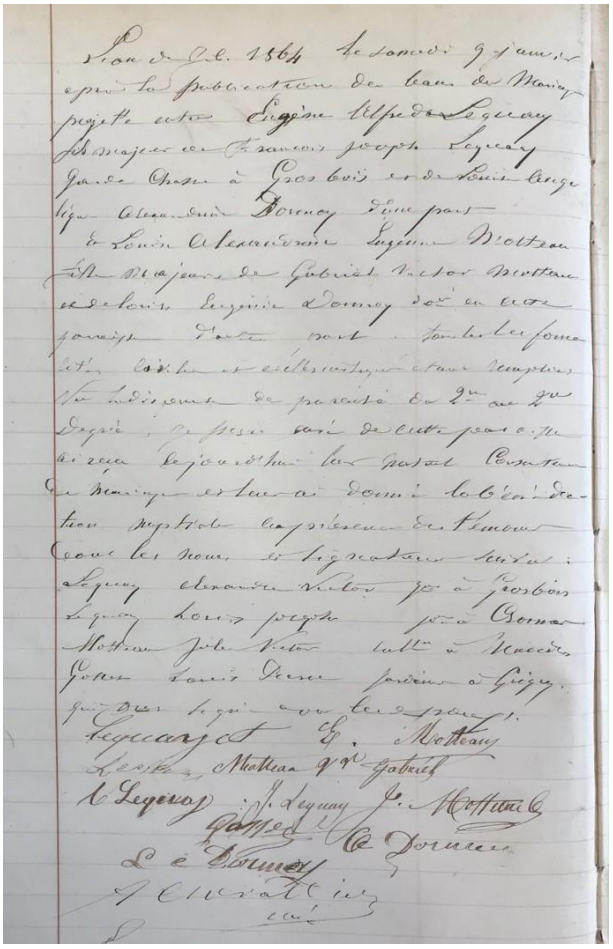
2) Mariage avec son cousin germain Alfred Eugène LEQUAY

Partant du principe que Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU s'était mariée à Mandres, j'ai décidé de consulter directement les tables décennales de mariage de cette commune. Les tables décennales de mariages entre 1863 et 1872[33] indiquent une date de mariage « 9 janvier 1864 à Mandres ». Cette information m'a permis de trouver l'acte de mariage de Louise Eugénie Alexandrine. **Selon cet acte de mariage, cette dernière s'est mariée le 9 janvier 1864 à Mandres avec Alfred Eugène LEQUAY**. Cet acte me donne des informations détaillées sur son époux. Alfred Eugène LEQUAY était un jeune journalier résidant chez ses parents à Grosbois, au sein des communs du château de Grosbois appartenant à Napoléon Alexandre Berthier, 2ème prince de Wagram. Né le 9 février 1840 à Grosbois, Eugène Alfred LEQUAY était le fils de François Joseph LEQUAY, garde particulier au château de Grosbois et de Louise Angélique Alexandrine DORMOY. La similitude des prénoms et noms entre le nom de la mère du marié et le nom de la marraine de la mariée m'a intrigué. Les mères des deux mariés portant toutes les deux le patronyme DORMOY, je me suis donc interrogée sur l'éventualité d'un lien de parenté entre les deux jeunes mariés. En consultant, les registres paroissiaux de l'Église de Mandres pour l'année 1864, j'ai fini par trouver l'acte paroissial de mariage. Dans cet acte[34] un détail tout particulier a attiré mon attention : *« vu dispense de parenté du 2ème au 2ème degré »*. La mention d'une dispense n'est pas quelques choses d'anodin. Elle indique généralement soit un lien de parenté soit une affinité spirituelle unissant les mariés. Mais **la mention *« parenté du 2ème au 2ème degré »* a levé tous les doutes : les mariés étaient effectivement bien cousins germains**. En effet, selon le droit canonique, le degré de parenté diffère du droit civil. Ainsi, bien au regard du droit canon, le deuxième degré concerne la parenté entre les cousins germains.

Par conséquent, dans ce contexte, j'ai tenté de chercher cette dispense de consanguinité. Cet exercice constituait un exercice aussi nouveau qu'excitant. Mais surtout, j'espérais vraiment parvenir à trouver ce document car cela m'aurait assuré de trouver plus facilement la branche ascendante. J'ai commencé par appeler les archives du diocèse de Versailles et de Créteil. Le service des archives du diocèse de Créteil m'a indiqué ne pas avoir une telle dispense. Néanmoins, il m'a conseillé de joindre directement le secrétariat de la paroisse de Mandres-les-Roses. Malheureusement, la paroisse de Mandres-les-Roses me répondit qu'elle n'avait pas en sa possession un tel document. Désormais, mon espoir reposait sur les archives du diocèse de

[32] Archives départementales du Val de Marne, côte- 28J 2475 (acte paroissial de baptême)
[33] Archives départementales du Val de Marne, côte-1MI 789
[34] Archives départementales du Val de Marne, côte 28J 2477 (acte paroissial de mariage)

Versailles. Appartenant à l'ancien département de Seine et Oise, Mandres dépendait au XIXème siècle du diocèse de Versailles. Il était donc peut-être plus probable que cette dispense se trouve dans les fonds de ce diocèse. Le service des archives diocésaines de Versailles m'avertit qu'il ne conservait pas non plus ces documents. Malgré cela, le service des archives du diocèse de Versailles m'avertit qu'il avait trouvé la date à laquelle cette dispense de consanguinité avait été donné. Dans un registre, il est fait mention d'une dispense de consanguinité au deuxième degré accordée le 26 décembre 1863 à un certain « *LEGAY Alfred Eugène venant de Boissy-Saint-Léger et de MATTEAU Louise Eugénie Alexandrine* ». Malgré l'orthographe erronée des noms de familles, les prénoms et les lieux semblent tellement proches que par conséquent, il est fort probable que cette dispense de consanguinité accordée à la fin de l'année 1863 concerne ce couple.



Acte de mariage de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU et Alfred Eugène LEQUAY.

tiré des registres paroissiaux

<u>Transcription</u> :

« L'an 1864, le samedi 9 janvier, après la publication des bans de mariage projetée entre Eugène Alfred LEQUAY, fils majeur de François Joseph LEQUAY, garde-chasse à Grosbois et de Louise Angélique Alexandrine DORMOY d'une part,

et Louise Alexandrine Eugénie MOTTEAU, fille majeure de Gabriel Victor MOTTEAU et de Louise Eugénie DORMOY demeurant en cette paroisse, d'autre part, et toute les formalités civiles et ecclésiastiques étaient remplies.

Vu la dispense de parenté du 2ème au 2ème degré. Je fais part de cette parenté ci-reçue aujourd'hui leur assurant consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence des témoins (…) : LEQUAY Alexandre Victor, demeurant à Grosbois, (…), MOTTEAU Jules Victor, cultivateur à Mandres, GOSSET Louis Pierre jardinier à Grigny. »

3) Lieu de vie du couple :

À l'issu de son mariage avec son cousin germain, Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU a quitté Mandres pour s'installer à Grosbois, domaine limitrophe de Boissy-Saint-Léger. Ce changement de lieu de résidence n'est pas anodin. En effet, dans ce domaine se trouvait le château de Grosbois appartenant à l'aristocrate et homme politique, Napoléon Alexandre Berthier, 2ème prince de Wagram. Or, le beau-père et oncle maternel par alliance de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU est garde-particulier au château de Grosbois. Au service du 2ème prince de Wagram, grand propriétaire terrain, il est chargé de veiller sur le domaine de Grosbois et de prévenir les délits pouvant y être commis. [35] Eugène Alfred LEQUAY, le mari de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU, a passé toute son enfance à Grosbois. Par conséquent, dans les recensements de populations de Boissy-Saint-Léger des années 1866 et 1872, on constate que Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU et son mari étaient inscrits comme résidant dans les communs du château de Grosbois. Ainsi, ils étaient logés au sein de la faisanderie du château de Grosbois. Selon le dictionnaire encyclopédique Quillet, une faisanderie est un terrain où sont élevés des faisans. Il peut s'agir d'une volière ou d'un pavillon, situés près d'un château. L'objectif est d'engraisser des faisans d'élevage soit pour les plaisirs de la table soit pour ceux de la chasse à tir. Ils étaient aussi au service du prince de Wagram. Dans le recensement de Boissy-Saint-Léger de l'année 1866, Alfred Eugène LEQUAY exerçait la profession de jardinier. Tandis que dans le recensement de Boissy-Saint-Léger de 1872, le mari de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU était régisseur au château de Grosbois.

Les photos ci-dessous donnent un bref aperçu du lieu de résidence du couple :

[35] Définition de garde-particulier tiré du site *vieuxmetiers.org*



La façade du château de Grosbois

<u>Source</u> : Carte postale. AD Val de Marne, côte- 2FI/Boissy 208



Le domaine de Grosbois : la faisanderie du château de Grosbois

<u>Source</u> : Carte postale tirée de l'ouvrage <u>Mémoire en Images, Boissy-Saint-Léger</u> de Roger GUILLEMARD

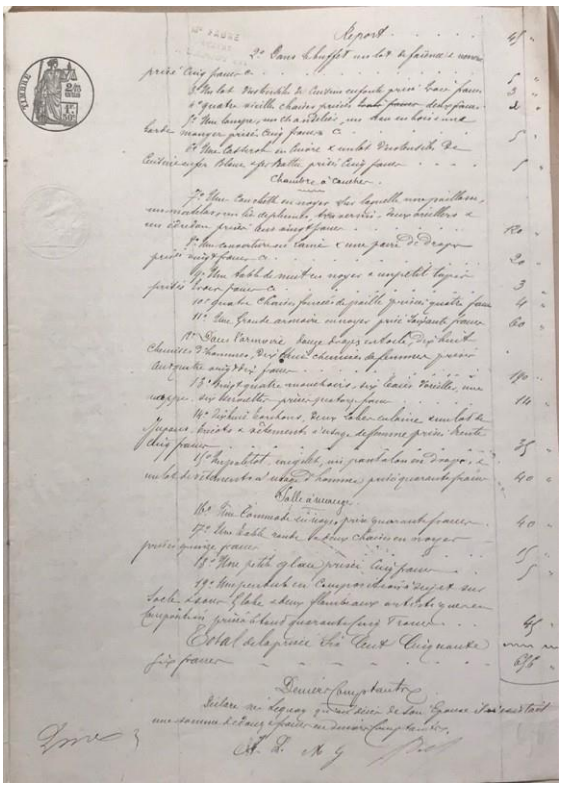
4) Décès précoce de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU et patrimoine mobilier et immobilier au moment du décès.

En consultant les recensements de populations de Boissy-Saint-Léger postérieurs à 1872, j'ai constaté que je perdais la trace de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU. En effet, son mari et ses enfants sont mentionnés sauf la mère de famille. J'en ai donc déduit que cette dernière était probablement décédée entre 1872 et 1876. J'ai regardé les tables décennales de Boissy-Saint-Léger entre 1872 et 1882. Le résultat étant infructueux, j'ai regardé dans les tables décennales des différentes communes environnantes dont Mandres, la commune natale de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU. Les tables décennales de Mandres indiquent une date de décès « 20 novembre 1872 ». Grâce à cette information, j'ai réussi à trouver son acte de décès. Son acte de décès informe que Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU, domiciliée à Grosbois se trouvait momentanément à Mandres. Elle est donc décédée le 20 novembre 1872 à Mandres au domicile de ses parents. Parmi les témoins se trouvaient son frère Jules Victor MOTTEAU.

Cherchant à connaître le patrimoine mobilier et immobilier du couple lors du décès de l'épouse, j'ai entrepris de regarder dans les tables alphabétiques des décès, successions et absences du bureau d'enregistrement de Boissy-Saint-Léger. Or, manque de chance, j'ai constaté que les tables en question sont lacunaires : l'année 1872 manque à l'appel ! J'ai cherché à savoir si une déclaration de succession avait été déposé à la suite du décès de la personne en question. Or, en principe, toute déclaration de succession doit être déposée dans les 6 mois à compter de la date décès. Le décès étant intervenue en novembre de l'année 1872, cela donnait un intervalle compris entre novembre 1872 et mai 1873. En regardant dans le registre des déclarations de successions, volume 64, j'ai trouvé une déclaration de succession au nom de Louise Eugénie Alexandrine MOTTEAU en date du 13 mai 1873. Dans cette déclaration de succession[36], j'ai appris d'une part que la de cujus était « *décédée ab intestat* » et d'autre part, qu'un inventaire après décès avait été réalisé le 28 avril 1873 par maître Auguste Victor FABRE, notaire à Brunoy. Cet inventaire après décès[37] donne un aperçu fort intéressant des biens mobiliers et immobiliers du couple aux années 1872 et 1873.

Composés de 7 pages, je vais m'attacher à retranscrire seulement un extrait de cette minute notariale que j'ai trouvé particulièrement pertinent. À la lecture de cet inventaire, je me suis rendue compte de l'extrême dénuement dans lequel le couple vivait. Vivant dans une des dépendances de la ferme du château de Grosbois, le couple avait peu d'objet de valeur. Les seuls objets mobiliers de grandes valeurs étaient une grande armoire en noyer, estimé à 90 francs et un ensemble de draps de toile et chemises, estimé à 190 francs. Au total, l'ensemble des biens mobiliers s'élevait à 656 francs. Sans pour autant tomber dans l'indigence, ce couple vivait assez modestement.

[36] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3Q1628
[37] Archives départementales Essonne, côte- 2E 82 208



Extrait de l'inventaire après décès de Mme LEQUAY

Source : minute notariale de Maître FABRE. AD Essonne, côte-2E 82 208

Transcription :

« Report..... 45 francs

Dans le buffet un lot de faïences.....5 francs

Un lot d'ustensiles de cuisine en fonte..... 3 francs

Quatre veilles chaises..... 2 francs

Une lampe, un chandelier, un en bois, l'autre en noyer ..... 5 francs

Une casserole en cuivre et un lot d'ustensiles en fer blanc..... 5 francs

Chambre à coucher

Une couchette en noyer sur laquelle, une paillasse, un matelas, un lit de plumes, traversin, deux oreillers et un édredon .....20 francs

Une couverture en laine et une paire de draps.....20 francs

Une table de nuit en noyer et un petit tapis .....3 francs

Quatre chaises fourrées de paille.....4 francs

Une grande armoire en noyer.....60 francs

Dans l'armoire douze draps en toile, dix-huit chemises d'homme, dix-huit chemises de femme, le tout estimé.....190 francs

Vingt-quatre mouchoirs, une nappe, six serviettes..... 14 francs

Dix-huit torchons, deux tabliers, un bas de jupon, tricots et vêtements à usage de femme, le tout estimé.....35 francs

Un paletot, un gilet, un pantalon en drap et un bas de vêtement à usage d'homme ..... 40 francs

<u>Salle à manger</u> :

Une commode en noyer .....40 francs

Une table ronde et deux chaises en noyer ..... 15 francs

Une petite glace .....5 francs

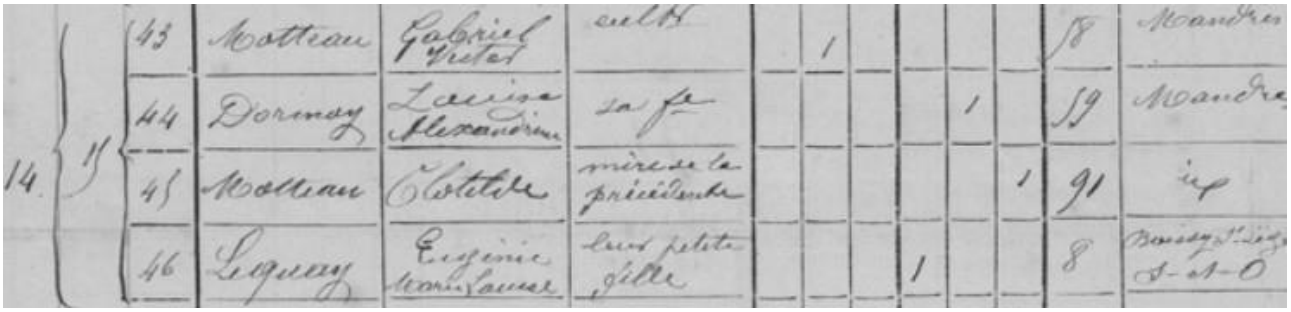
Une pendule sur socle et deux flambeaux .....45 francs

Total de l'estimation : Six-cent cinquante-six francs.....656 francs »

Elle décédait à seulement 30 ans et laissait à la charge de son mari, trois jeunes enfants en bas-âge. Enfants mineurs sous la tutelle de leur père.

5) Eugène Alfred LEQUAY : difficulté d'un jeune père, remariage et décès

Avec le décès précoce de sa première femme, Eugène Alfred LEQUAY s'est retrouvé seul avec trois enfants en bas-âge. La plus âgée de ses filles avait 7 ans et la benjamine n'avait même pas un an révolu. On peut imaginer la difficulté pour ce jeune père de famille de concilier l'exercice de son activité de régisseur du domaine de Grosbois et celui de s'occuper de ses enfants. En outre, l'aspect financier rentrait aussi certainement en jeu. Cette éventuelle difficulté était d'ailleurs assez palpable. Ainsi, dans le recensement de population de Mandres pour l'année 1876, on constate que la fille cadette du couple, Eugénie LEQUAY était recensée à Mandres comme vivant au sein du foyer de ses grands-parents maternels. On peut donc imaginer qu'à l'issue de la mort de sa première femme, la branche maternelle ait été amené à s'occuper provisoirement des enfants de ce couple, comme une manière de décharger financièrement le père de famille pendant un temps.



Extrait du recensement de population de Mandres pour l'année 1876. AD Val de Marne, côte 6M 5

En continuant mes recherches, j'ai constaté qu'Alfred Eugène LEQUAY s'était remarié six années après le décès de sa première femme avec Émilie Antoinette BOYER le 25 août 1877 à Boissy-Saint-Léger. Dans son acte de mariage, j'ai appris qu'il exerçait toujours son activité de régisseur au sein du domaine de Grosbois et j'ai compris que sa seconde épouse, Émilie Antoinette BOYER, était elle-aussi veuve. Elle exerçait la profession d'aubergiste et dirigeait l'auberge de Grosbois nommé le «*Tournebride* ». D'autre part, l'acte de mariage mentionne aussi l'existence d'un contrat de mariage conclu quelques jours avant le mariage civil. J'ai retrouvé ce contrat de mariage dans les minutes notariales de maître PENANT, notaire à Brunoy. Conformément à ce document, j'ai appris qu'un contrat de mariage avait été conclu le 25 août 1877 entre les deux époux. Ces derniers étaient mariés sous le régime de la communauté réduites aux acquêts. Ce régime matrimonial a pour conséquence de séparer les biens personnels et communs des époux. Ainsi, les époux ne sont pas tenus des dettes et hypothèques de leur conjoint, contractées avant le mariage. Ce schéma s'avérait d'une particulière utilité pour la seconde épouse car cela permettait de séparer ses biens personnels, comme l'auberge Tournebride dont elle était preneuse à bail, des biens de son nouveau mari. En effet, c'est grâce au contrat de mariage[38] que j'ai compris que la seconde épouse était preneuse à bail de l'auberge Tournebride. La pleine propriété appartenait au prince de Wagram. En contrepartie de son activité de restauration, Émilie Antoinette devait payer un loyer au prince de Wagram, en sa qualité de bailleur.

En consultant différents actes d'état-civil concernant des proches d'Alfred LEQUAY, j'ai constaté qu'il avait changé de profession au profit de celui de « *restaurateur* ». Dans l'acte de décès d'un de ses neveux en date de 1882, il était désigné comme « *aubergiste »*. Dans les minutes notariales de Maître FESSARD, notaire à Brunoy, une donation entre vifs[39] faite respectivement entre Alfred LEQUAY et sa seconde femme mentionnait clairement qu'il était « *anciennement régisseur du château de Grosbois* ». Dans son acte de décès[40], il est mentionné qu'Alfred LEQUAY était rentier et conseiller municipal à la mairie de Villecresnes. Toutes ces informations indiquent explicitement qu'il s'était réorienté professionnellement d'une part, et d'autre part, qu'il avait quitté le domaine de Grosbois pour s'établir à Villecresnes, commune limitrophe du château de Grosbois. Ce changement de lieu de réside est corroboré par l'étude de la liste nominative des recensements de population entre Boissy-Saint-Léger et Villecresnes. Dans le recensement de population de Boissy-Saint-Léger de l'année 1896, il est indiqué qu'Alfred LEQUAY résidait avec sa seconde femme et sa fille Eugénie au sein de l'auberge Tournebride. Or, en consultant le recensement de population de cette même commune pour l'année 1901, j'ai constaté que cette famille n'était plus présente. Il semblerait qu'il y ait eu un changement de preneur à bail car dans le recensement de 1896, le nom du restaurateur est un dénommé Rudelle. Il est fort probable qu'Alfred LEQUAY et sa seconde femme ait décidé de résilier leur contrat de bail et l'exploitation de l'auberge Tournebride. À partir de 1901, on a la preuve que le couple résidait à Villecresnes, commune limitrophe. Le recensement de population de Villecresnes pour l'année 1901 appuie cette hypothèse : Alfred LEQUAY et sa seconde épouse résidaient rue du Grand chemin.

L'acte de décès d'Alfred LEQUAY indique que sa mort est survenue le 26 janvier 1907 à Villecresnes en son domicile. Sa seconde femme décéda quelques mois après lui, le 26 mai 1907 dans ce même domicile, grande rue du chemin à Villecresnes. Dans la cadre de la dévolution

[38] Archives départementales Essonne, côte- 2E 14 188 (minute notariale : contrat de mariage de 1877)
[39] Archives départementales Essonne, côte- 2E 14 252 (minute notariale : donation entre vifs entre Alfred LEQUAY et sa seconde épouse, 1895)
[40] Archives départementales du Val de Marne, côte 8E 50

successorale de ces deux personnes, il y a eu à chaque fois une déclaration de succession déposée. D'ailleurs, la déclaration de succession d'Émilie Antoinette BOYER apprend que quelques jours après le décès de son second époux, cette dernière rédigea le 28 janvier 1907 un testament écrit sous forme olographe. Ce testament olographe présent dans les minutes notariales de Maître Humbert, notaire à Brunoy, instituait comme légataires universels ses deux belles filles, Eugénie et Clotilde LEQUAY, en l'absence de descendants directs survivants. De cette manière, on apprend que la seconde femme d'Alfred LEQUAY avait deux enfants, Léon Antoine PARISOT et Jules Georges PARISOT, ces deux derniers étant décédés respectivement le 24 mai 1895 à Boissy-Saint-Léger et le 11 mai 1901. (Il y a néanmoins une incohérence avec la date de décès du dernier enfant de Madame BOYER car je ne retrouve pas l'acte de décès de cette personne). Des liens se sont tissés au sein de cette famille recomposée car Eugénie, la fille d'Alfred LEQUAY, issue de son premier mariage et Jules Georges, le fils d'Émilie BOYER issu de son premier mariage se sont mariés en 1887 (mention évoquée plus bas dans la rubrique « Descendance d'Eugénie Marie Louise LEQUAY ».

6) Leur descendance

Les recensements de Boissy-Saint-Léger évoqués plus haut constituent une source précieuse pour retracer la descendance du couple MOTTEAU-LEQUAY. En effet, d'après le recensement de Boissy-Saint-Léger de 1872, le foyer était composé de trois filles : Joséphine, Eugénie, Clotilde. La mention des âges pour ces trois enfants permet d'avoir une estimation de l'année de naissance : vers 1865 pour l'ainée, vers 1868 pour la deuxième et vers 1871 pour la troisième. De cette manière, il est donc plus aisé de chercher les actes de naissances dans les registres d'État-civil de Boissy-Saint-Léger. Toutefois, il est important de ne pas se fier uniquement à cette ressource et de bien regarder l'ensemble des tables décennales pour ne pas passer à côté d'un enfant du couple mort pendant l'enfance. C'est d'ailleurs le cas au sujet de l'un des couples des enfants de ce couple.

a- Joséphine Alexandrine LEQUAY (1865- 1876)

L'acte de naissance de l'ainée de la fratrie informe que Joséphine Alexandrine LEQUAY naquit le 17 avril 1865 à la Faisanderie du château de Grosbois. En consultant, les tables décennales, j'ai constaté que cet enfant était mort jeune. En effet, son acte décès indique qu'elle mourut le 14 novembre 1876 au domaine de Grosbois. Parmi les témoins, il y avait son grand-père paternel, François Joseph LEQUAY.

b- Eugène Alfred LEQUAY (1867- 1867)

En consultant, les tables décennales du registre d'État-civil entre 1862 et 1873[41], j'ai identifié un certain « Eugène Alfred LEQUAY né le 6 février 1867 ». Son acte de naissance confirme bien le lien de parenté. Seul fils du couple, Eugène Alfred LEQUAY naquis à la Faisanderie de Grosbois. Le cadet de la fratrie n'est pas indiqué dans le recensement de population de Boissy-Saint-Léger. En découvrant sa date décès, j'ai compris pourquoi il n'était pas mentionné dans les recensements. Son acte de décès indique que le fils du couple était mort seulement 2 jours après sa naissance au domicile de ses parents.

c- Eugénie Marie Louise LEQUAY (1868- vivante en 1928)

Eugénie Marie Louise LEQUAY naquis le 14 décembre 1868 à la Faisanderie de Grosbois. Plus tard en consultant les tables décennales et les actes d'état civil de Boissy-Saint-Léger, commune jouxtant

[41] Archives départementales du Val de Marne, côte-8E 2
(tables décennales 1862- 1873 de Boissy St-Léger).

le domaine de Grosbois, j'ai découvert son acte de mariage. Conformément à cet acte de mariage, Eugénie Marie Louise LEQUAY s'est marié le 25 octobre 1887 à Boissy-Saint-Léger avec Jules Georges PARISOT. L'époux cafetier de profession était le fils du défunt Léon PARISOT et de Émilie Antoinette BOYER, propriétaire de l'auberge Tournebride situé entre Grosbois et Boissy-Saint-Léger. De manière assez surprenante, en consultant les actes d'État-civil de Villecresnes, je tombe sur un acte de reconnaissance datant du 6 mai 1921. Cet acte apporte deux informations très intéressantes mais quelque peu intrigantes au regard de la situation maritale d'Eugénie LEQUAY. D'une part, elle a donné naissance à un enfant de père inconnu, le 20 novembre 1894. D'autre part, à cette époque elle habitait dans le 10ème arrondissement à Paris. Sa situation de femme mariée n'était nullement mentionnée. En trouvant l'acte de naissance de cet enfant [42]dans les registres d'État civil de la ville de Paris, j'apprends que la mère résidait rue du Château d'Eau et était sans profession. On peut se demander la raison pour laquelle, Eugénie LEQUAY était partie à Paris. Deux hypothèses peuvent apporter partiellement une réponse : elle était partie à Paris soit pour trouver du travail et par la suite était tombée en enceinte, soit pour cacher sa grossesse. Cette situation me désarçonne. Au risque de me fourvoyer, je ne préfère pas trop me positionner. Néanmoins, il était sans doute plus facile de cacher sa grossesse dans une grande ville comme Paris plutôt que dans des petites communes rurales comme Boissy-Saint-Léger, Villecresnes ou Grosbois. Progressivement, j'ai perdu la trace d'Eugénie LEQUAY. Malgré les recensements indiquant qu'elle vivait à Villecresnes, je n'ai pas trouvé son acte de décès dans les tables décennales et registres de décès de cette ville. La dernière trace identifiée est une minute notariale consultée aux archives de l'Essonne. Dans ce document, j'ai appris qu'en 1928, Eugénie LEQUAY était disposée à vendre une parcelle agricole héritée de ses grands-parents maternels.

d- Clotilde Julie Joséphine (1871- 1946)

Mes recherches liées à l'étude de la branche descendante du couple central continuent à travers l'étude de la benjamine du couple MOTTEAU- LEQUAY.

[42] Archives de la ville de Paris, côte- V4E8925

IV- Génération descendante n°3 : le couple formé par Clotilde LEQUAY et Alfred Auguste CHEVILLON

1) Le couple Clotilde LEQUAY – Alfred Auguste CHEVILLON

Née le 1er novembre 1871 au sein du domaine de Grosbois, domicile de ses parents, Clotilde Julie Joséphine LEQUAY est la benjamine du couple MOTTEAU- LEQUAY. Conformément à son acte de naissance[43], Clotilde LEQUAY naquis à la faisanderie du domaine de Grosbois. Elle se maria le 28 octobre 1891 avec Alfred Auguste CHEVILLON. Comme le précise son acte de mariage[44], son mari est Alfred Auguste CHEVILLON, maçon de profession et fils d'Auguste CHEVILLON et de Rosine Elisa COUDRAY. Lors du mariage de couple, les mères respectives des deux mariés sont toutes les deux décédées. Les pères des mariés se sont tous les deux remariés. Dans son acte de mariage, il est précisé que Clotilde Julie Joséphine LEQUAY était couturière.

En regardant les recensements de population de la ville de Villecresnes, on constate que le couple formé par Clotilde LEQUAY et Alfred Auguste CHEVILLON s'établit durablement dans cette commune.

2) Alfred Auguste CHEVILLON et son implication dans la vie militaire

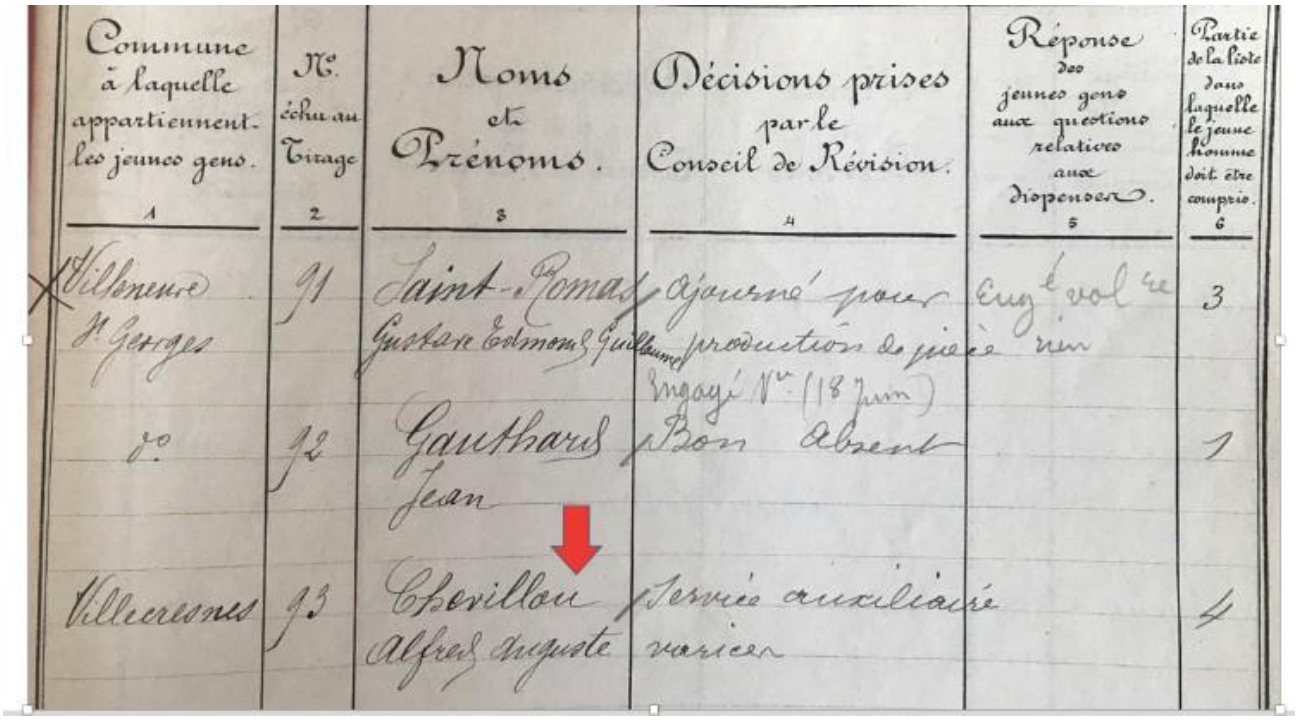
Conformément à son acte de naissance, Alfred Auguste CHEVIILON est né le 28 janvier 1868 à Santeny. Comme chaque homme est appelé l'année de ses vingt ans à effectuer son service militaire, j'ai donc recherché dans les archives militaires (série R) liées au recensement militaire dans le canton de Boissy-Saint-Léger. Compte tenu de sa date de naissance, j'en ai déduit qu'Alfred Auguste CHEVILLON devait appartenir à la classe militaire de 1888. Mes recherches ont bien confirmé ce point. Alfred Auguste CHEVILLON appartenait bien à la classe militaire de 1888

Ce recensement militaire[45] informe qu'en raison de problèmes de santé récurrent liés à des varices, Alfred Auguste est affecté aux services auxiliaires de l'armée active. Les procès-verbaux du Conseil de Révision pour le canton de Boissy-Saint-Léger pour l'année 1888[46] confirment bien l'affectation du jeune Alfred Auguste CHEVILLON à ces services. Ainsi, malgré des problèmes de santé apparent, le conseil de Révision considérait que ce motif était insuffisant pour justifier une exemption totale au service militaire. Au lieu de cela, Alfred Auguste CHEVILLON est affecté dans l'armée active aux services auxiliaires. Les services auxiliaires désignaient les hommes « *en moins bonne santé* » ne pouvant pas effectuer un service actif dans l'armée. Pour autant, les hommes affectés aux services auxiliaires restaient quand même soumis au service militaire. C'est le cas d'Alfred Auguste CHEVILLON. Au regard de ses aptitudes personnelles, comme celles de savoir conduire des voitures, monter et soigner les chevaux, Alfred Auguste CHEVILLON a très certainement dû être affecté à des missions liées à l'entretien et/ou à la réparation de bâtiments ….

[43] Archives départementales du Val de Marne, côte- 7E 30
[44] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1MI 2373
[45] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1R 2
[46] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1R 12



Extrait du recensement militaire d'Alfred Auguste CHEVILLON. Classe militaire de 1888.
Source : AD du Val de Marne, côte- 1R 2



Commune à laquelle appartiennent les jeunes gens. 1	N° échu au Tirage 2	Noms et Prénoms. 3	Décisions prises par le Conseil de Révision. 4	Réponse des jeunes gens aux questions relatives aux dispenses. 5	Partie de la liste dans laquelle le jeune homme doit être compris. 6
Villeneuve St Georges	91	Saint-Romas Gustave Edmond Guillaume	ajourné pour production de pièce Engagé V. (18 juin)	Eng. volon. rien	3
id.	92	Gauthard Jean	Bon Absent		1
Villeneuves	93	Chevillon Alfred auguste	service auxiliaire variqueux		4

Extrait des procès verbaux du Conseil de Révision pour la classe militaire de 1888.
Source : AD

du Val de Marne, côte- 1R 12

Contrairement aux membres masculins que j'ai pu étudier plus haut dans le cadre de cette recherche, j'ai pu exploiter la fiche matricule d'Alfred Auguste CHEVILLON. En effet, les fiches matricules se développent à partir de 1867. Par consequent, j'ai plus de chances de trouver des informations militaires sur cet individu à travers ce document contrairement aux autres membres masculins ayant effectué leurs services militaires avant 1867. En consultant les archives numériques des archives de Versailles, je suis parvenue à trouver la fiche matricule d'Alfred Auguste CHEVILLON[47].

La fiche matricule d'Alfred Auguste CHEVILLON est particulièrement utile car elle donne 3 séries d'informations : le degré d'instruction, les caractéristiques physiques et le parcours militaire de l'individu en question.

[47] Archives départementales des Yvelines, côte- 1R /RM 191

- **Son dégré d'instruction** :

Grâce à cette fiche matricule, j'ai appris qu'Alfred Auguste CHEVILLON avait un degré d'instruction générale de 3 sur 5. Le degré 3 indique qu'Alfred Auguste CHEVILLON savait lire et écrire, avec la nuance qu'il possèdait une instruction primaire plus développée que le degré 2 d'instruction.

- **Ses caractéristiques physiques** :

À défaut d'avoir une photo de cet individu, la fiche matricule permet de dresser brièvement un "*petit portrait robot*" des caractéristiques physiques d'Alfred Auguste CHEVILLON. Ainsi, selon ce document, il mesurait 1,66m, avait les cheveux et des sourcils châtains, les yeux bleus et un visage ovale.

- **Son parcours militaire :**

Le parcours militaire d'Alfred Auguste CHEVILLON peut se résumer de la façon suivante :
À l'âge de 20 ans, il est incorporé au sein des services auxiliaires de l'armée active dès 1888.
À l'âge de 24 ans, il passe dans la réserve de l'armée active (le 1er novembre 1892).
À l'âge de 34 ans, il passe dans l'armée territoriale (le 1er novembre 1902)
Puis, à l'âge de 40 ans, il est classé dans la réserve de l'armée territoriale (le 1er octobre 1908)

Avec l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne en 1914, il est mobilisé en vertu du décret du 1er août 1914. Âgé de 46 ans, il est affecté à la 22ème section de l'armée territoriale, Commis et Ouvriers militaires d'Administration (COA). En tant que maçon, Alfred Auguste CHEVILLON est une personne qui a des compétences manuelles indéniablement développées. C'est la raison pour laquelle, il est affecté à cette section, composée d'une réserve de commis et d'ouvriers. En me fondant sur une note du Service historique de la Défense au sujet des sections COA, j'ai appris que lors de la mobilisation de ses membres, ces sections servaient surtout au début de la Première Guerre mondiale à assurer le ravitaillement et l'administration des unités déjà présentes sur le front. Mobilisé le 3 août 1914 au sein de cette 22ème section COA, il est indiqué que ce dernier a participé à la "*campagne contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 24 août 1914"*. Il semblerait donc qu'Alfred Auguste CHEVILLON ait été démobilisé et renvoyé chez lui à partir du 24 août 1914. Cette information m'a surprise et je ne sais comment l'interpréter de manière pertinente. Les recensements de population de la commune de Villecresnes entre 1914 et 1918 sont lacunaires. En effet, les recensements de population de cette commune les plus proches ne concernent que des periodes avant guerre (1911) et après guerre (1921). Par conséquent, je n'ai pu avoir la confirmation qu'Alfred Auguste CHEVILLON soit rentré chez lui dès la fin août 1914. Toutefois, je me demande si ses problemes de santé (varices) et son âge (46 ans) n'ont pas été des facteurs à l'origine de cette éventuelle démobilisation.

Avec la signature de l'armistice le 11 novembre 1918, le premier conflit mondial prend fin. À cette occasion, la fiche matricule nous informe qu'Alfred Auguste CHEVILLON est enfin libéré de ses obligations de service militaire. Il était alors âgé de 50 ans … Au total, le service militaire d'Alfred Auguste CHEVILLON aura duré une bonne vingtaine d'années.

3) Descendance du couple, décès et succession du couple

En consultant les tables décennales de la commune de Villecresnes puis les registres d'État-civil correspondant, je détermine que le couple a eu **deux enfants** :

- **Robert Alfred CHEVILLON (1892- 1933)**

- Jean Léon CHEVILLON (1904- 1965)

Jean Léon CHEVILLON est le second enfant du couple. Il est né le 16 août 1904 à Villecresnes, au sein du domicile de ses parents. L'acte de naissance de Jean Léon CHEVILLON[48] permet de retracer les éléments marquants de sa vie allant de sa naissance, ses mariages puis à sa mort. En effet, outre, les indications liées à sa naissance, il y a plusieurs mentions marginales liées à ces deux derniers aspects. Ainsi, on apprend que Jean Léon CHEVILLON s'était marié à deux reprises : une première fois le 17 septembre 1929 à Villecresnes avec Yvonne Blanche Céline Berthe LEBIGRE puis une seconde fois à Villecresnes le 28 août 1946 avec Madeline Marie Appoline MONNOT. En consultant, sa notice individuelle de recensement pour le service militaire, on constate que cet individu appartient à la classe militaire de l'année 1924. Souffrant de myopie et entamant des études pour devenir clerc de notaire à l'école Sainte-Geneviève de Versailles, le Conseil de Révision décida de l'exempter. C'est du moins ce qui ressort des procès verbaux du Conseil de Révision de l'année 1924. Devenu de clerc de notaire, Jean Léon CHEVILLON exerça au sein d'une étude notariale à Boissy-Saint-Léger. Comme sa déclaration de succession[49] l'indique, il décèda le 12 février 1965, à l'âge de 61 ans à Villecresnes, 1 rue Foch.

Dès lors pour déterminer les dates de décès des membres du couple, je me réfère encore une fois aux tables décennales de la commune de Villecresnes allant de 1903 à 1952 [50] (consultable uniquement en version papier aux archives départementales du Val de Marne).

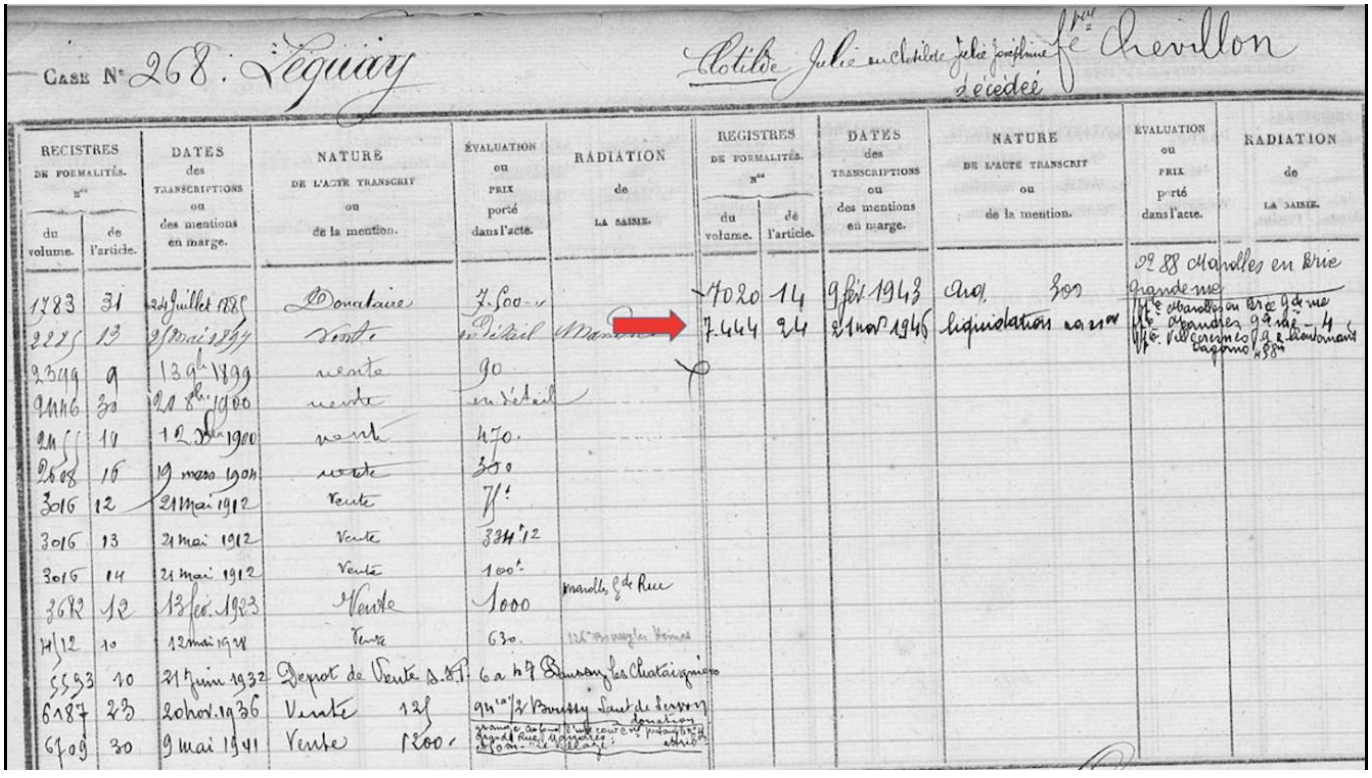
Par ce biais, je trouve deux dates de décès concernant respectivement Alfred Auguste CHEVILLON en 1939 et Clotilde Julie Joséphine LEQUAY en 1946. Aux archives du Val de Marne, les registres d'État-civil de la commune de Villecresnes sont accessibles jusqu'à l'année 1928. Cela signifie donc qu'au delà de cette année, les actes de décès sont accessibles uniquement après une demande préalable faite à la commune du lieu de décès. Ce cas de figure concerne les deux membres de mon couple. Or, en raison d'un oubli de ma part, je n'ai pas fait de demande préalable à la commune de Villecresnes pour obtenir ces deux actes de décès. Par conséquent, dans cette situation, je ne pouvais me fonder que sur les tables alphabétiques des successions et absences ainsi que sur les éventuelles déclarations de successions, si ces dernières existaient. Ainsi, en consultant ces tables alphabétiques de successions et absences aux dates de décès indiquées par les tables décennales, j'en retire deux informations. D'une part, j'ai la confirmation qu'Alfred Auguste CHEVILLON est décédé le 27 janvier 1939, 9 grande rue à Villecresnes tandis que Clotilde Julie Joséphine LEQUAY décéde le 26 janvier 1946. D'autre part, ces tables de successions nous informe qu'à la suite du décès des deux membres de ce couple, chacune de ces successions a donné lieu à une déclaration de succession.

Dans la déclaration de succession d'Alfred Auguste CHEVILLON[51], les différents biens de la communauté légale du couple sont énumérés. Ainsi, on apprends que cette communauté légale

[48] Archives départementales du Val de Marne, côte-1MI 2493
[49] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3Q 4696
[50] Archives départementales du Val de Marne, côte- 8E 50
[51] Archives du Val de Marne, côte- 3Q 4627

comprenait tant des valeurs mobilières que des biens fonciers. Ces biens mobiliers étaient : un livret à la caisse nationale d'Épargne au nom de l'épouse, Clotilde CHEVILLON, des valeurs mobilières détenues sur l'Agence Générale de la Varenne, des titres de créances de diverses natures comme une obligation foncière, une obligation communale, une obligation sur la Ville de Paris, une obligation de la Société de Distribution d'Énergie Électrique du Canton de Boissy-Saint-Léger. Les biens fonciers sont une petite maison à Marolles en Brie appartenant à Monsieur CHEVILLON et deux propriétés à Mandres, Villecresnes appartenant à Madame CHEVILLON. Selon cette déclaration de succession, le total de la succession d'Alfred Auguste CHEVILLON s'élevait à environ 56 740 francs. Un quart de cette somme revint à Madame CHEVILLON, en sa qualité d'usufruitière et de conjoint survivant. Le reste de cette somme revient aux héritiers réservataires du couple, à savoir leur fils Jean Léon CHEVILLON et leur petit-fils Maurice CHEVILLON.

Dans la déclaration de succession de Clotilde Julie Joséphine [52] , on a une précision supplémentaire sur les propriétés foncières détenues par l'épouse à savoir une petite maison à Mandres cour n°4 et une petite propriété à Villecresnes 9 rue du Lieutenant Dagorno. À l'issu du décès du dernier conjoint survivant en 1946, il est indiqué l'actif rassemblé au sein de cette communauté légale doit être liquidé.



Répertoire des formalités hypothécaires : Clotilde CHEVILLON. Illustration de la liquidation de la communauté légale
Source : AD Essonne, côte- 4Q1/5691

La mention de cette liquidation de la communauté légale comprenant les biens ayant appartenus à ce couple est faite dans le répertoire des formalités hypothécaires[53]. En trouvant, le numéro de case du répertoire des formalités hypothécaires pour Clotilde CHEVILLON, je constate qu'il est fait mention de cette liquidation. La transcription hypothécaire de cette liquidation a été inscrite quelques mois après le décès du de cujus, le 21 novembre 1946. À côté de la date de cette

[52] Archives du Val de Marne, côte- 3Q 4647
[53] Archives Essonne, côte- 4Q1/5691

transcription hypothécaire, les trois propriétés du couple faisant l'objet de cette liquidation sont mentionnées (à savoir : la maison de Marolles –en-Brie, la maison de Mandres cour n°4, la maison de Villecresnes 9 rue du Lieutenant Dagorno). Faute de temps, je n'ai pas eu l'occasion de consulter cette transcription hypothécaire. Pour la consultation de cette transcription hypothécaire, j'aurais dû envoyer une demande préalable au service de publicité foncière d'Auxerre car la consultation des hypothèques de 1901 à 1949 dépend encore de ce service.

NB : **Pour consulter les formalités et transcriptions hypothécaires ma démarche est la suivante** :

En consultant le registre indicateur, un numéro de volume est indiqué en fonction du nom de famille de la personne recherchée. Ensuite, ce numéro de volume renvoie vers une table alphabétique des formalités hypothécaires. En trouvant, le prénom et le nom de famille de la personne recherchée, je note avec précaution le numéro de case du répertoire. Muni de ce numéro, je consulte le répertoire des formalités hypothécaires en me rendant jusqu'au numéro de case du répertoire noté. Enfin, en fonction des biens inscrits qui m'intéressent, je note le numéro de volume, le numéro d'article ainsi que la date de la transcription hypothécaire afin de consulter la transcription hypothécaire recherchée.

Au sujet des actes notariés conclus dans le cadre de ces deux successions: Certains actes notariés conclus par Maître VÉRON, notaire à Boissy-Saint-Léger sont mentionnés. Or, je n'ai pas trouvé ces minutes notariales aux archives départementales du Val-de-Marne. J'en ai donc déduis que ces minutes notariales, datant de 1938 à 1946, n'ont pas été versées aux archives départementales. J'ai donc contacté l'étude notariale de Boissy-Saint-Léger en question afin de consulter certains de ces actes. Malheureusement, je n'ai jamais eu de réponse de leur part.

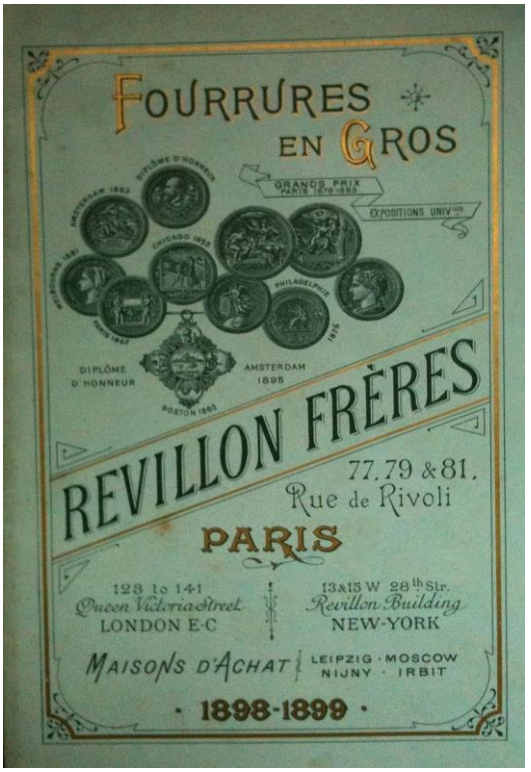
V- Génération descendante n°4 : Robert Alfred CHEVILLON

Mes recherches liées à l'étude de la branche descendante du couple central continuent à travers Robert Alfred CHEVILLON, fils aîné d'Alfred Auguste CHEVILLON et de Clotilde LEQUAY.

L'acte de naissance de Robert CHEVILLON, nous apprends qu'il est **né le 2 décembre 1892**, au domicile de ses parents, à Villecresnes. Parmi les témoins étaient mentionnés notamment son grand-père paternel, Alfred Auguste CHEVILLON. On remarque que le second prénom de Robert est Alfred. Le choix de ce second prénom n'a très certainement pas été fait au hasard. Il ferait écho à celui de ses deux grands-parents paternel et maternel, tout deux nommés Alfred. On peut donc imaginer que le choix de ce prénom est comme une sorte d'hommage.

En étudiant les différents recensements de population, j'arrive à retracer les différentes communes et lieux de résidence où a vécu Robert CHEVILLON. Ainsi, il vécut la plus grande partie de sa jeunesse à Villecresnes, grande rue chemin. On constate que dans les recensements de population de la commune de Villecresnes de 1896, 1901, 1906, Robert CHEVILLON résidait avec ses parents, ses parents maternels ainsi qu'avec sa tante maternelle, Eugénie LEQUAY et sa fille Simone.

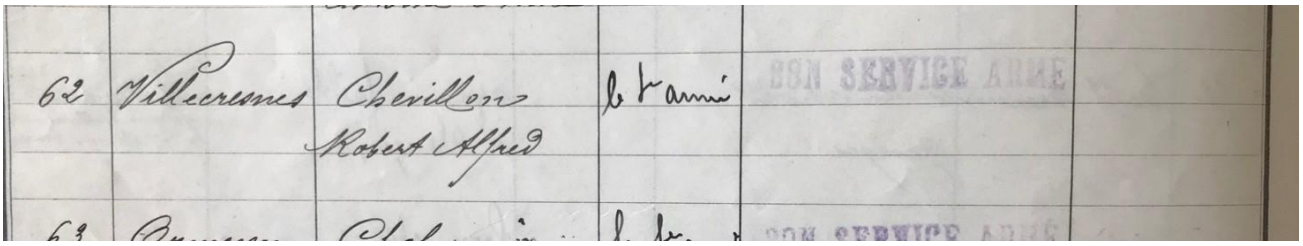
Concernant sa profession, le recensement de population de l'année 1911 nous donne une piste. Alors âgé de 19 ans, Robert CHEVILLON était recensé comme employé de commerce avec à côté une mention *« Revillon Paris »*. En regardant la case concernée, je comprends que cette mention désignait le nom de l'employeur. Ainsi, Robert CHEVILLON était vendeur à Paris chez un dénommé Revillon. En effectuant des recherches, je me rends compte que Revillon ne désigne pas uniquement le nom de famille de l'employeur. Au contraire, Revillon semblait être le nom d'une entreprise française de prêt-à-porter spécialisée dans la vente de fourrure. Fondée en 1839 par Louis Victor Revillon, l'entreprise « *Revillon Frères »* devient au début du Second Empire, le principal marchand français de fourrure. Le siège social de cette entreprise était localisé rue de Rivoli à Paris. Par conséquent, au regard des de ces quelques similitudes, on peut supposer que Robert CHEVILLON était employé au sein de cette entreprise de prêt-à-porter.



Couverture de catalogue "Fourrures en gros Revillon Frères, Paris rue de Rivoli"
Source : Wikipedia

1) Robert CHEVILLON et son implication dans la vie militaire.

Compte tenu de sa date de naissance, j'ai estimé que Robert CHEVILLON devait appartenir à la **classe militaire 1912**. Je suis donc repartie dans les archives militaires en série R afin de me pencher sur les recensements militaires. En consultant, le recensement militaire du canton de Boissy-Saint-Léger pour l'année 1912[54], je constate que Robert CHEVILLON a bien été recensé. Le procès-verbal du Conseil de Révision de l'année 1912[55] indique que Robert **CHEVILLON était apte à effectuer son service militaire**. En effet, juste à côté de son nom se trouve la mention « *Bon service armé »*. J'ai donc bien la confirmation qu'il faisait partie de la classe militaire de 1912.



Extrait des procès verbaux du Conseil de Révision pour la classe militaire de 1912.
Source : AD du Val de Marne, côte- 1R 12

La fiche matricule[56] de Robert CHEVILLON, trouvée dans les archives numérisées du département des Yvelines donne des informations complémentaires sur son parcours militaire.

Grâce à sa fiche matricule, j'apprends qu'à la suite de son recensement, Robert CHEVILLON a été :

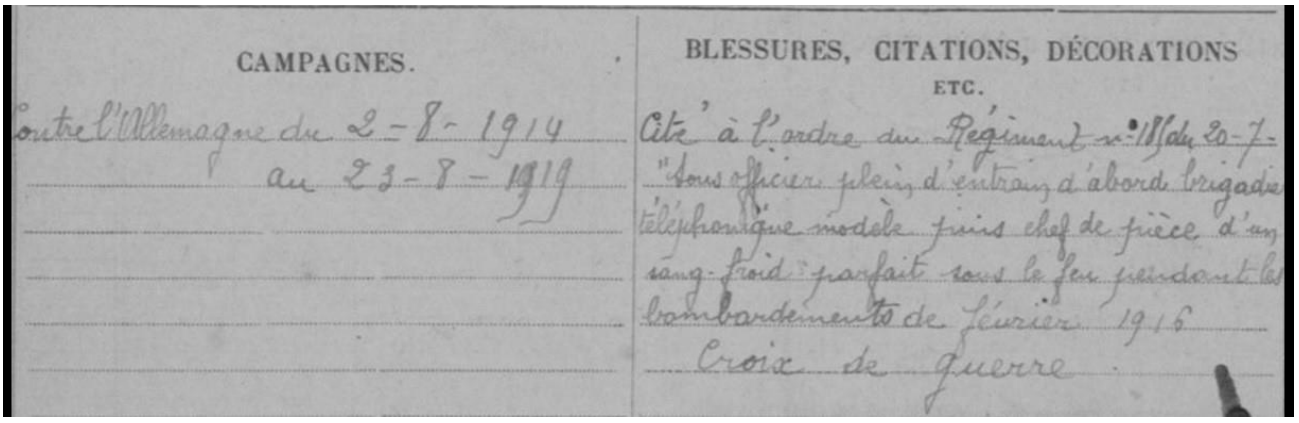
- incorporé dès le 8 octobre 1913 au sein de l'armée active.
- mobilisé le 2 août 1914 en tant soldat au sein du 32ème Régiment d'Artillerie de Campagne.
- promu brigadier le 15 avril 1915 puis promu Maréchal des Logis le 25 juin 1916.

À compter de début mars 1918, il est mentionné que Robert CHEVILLON a rejoint le "*1er groupe aviation*". Ainsi, il rejoignait en mai 1918, l'École d'aviation de Châteauroux. Puis ayant rejoint à nouveau le 32ème Régiment d'Artillerie de Campagne en décembre 1918, il fut libéré définitivement de ses obligations militaires en août 1919.

Robert CHEVILLON était donc sous-officier lors de la Première Guerre mondiale. Il a participé à l'ensemble de la campagne militaire contre l'Allemagne d'août 1914 à novembre 1918.

Ses actions et son implication militaire lors de ce conflit ont été recompensé et lui ont valu la croix de guerre. La citation à l'ordre de ce régiment a d'ailleurs été retranscrit directement sur sa fiche matricule. Ainsi, la retranscription de cette citation militaire nous donne un apercu du comportement héroïque de Robert CHEVILLON pendant ce conflit.

[54] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1R 4
[55] Archives départementales du Val de Marne, côte- 1R 12
[56] Archives départementales des Yvelines, côte- 1R/RM 471



CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS ETC.
Contre l'Allemagne du 2-8-1914 au 23-8-1919	Cité à l'ordre du Régiment n°185 du 20-7- "Sous officier plein d'entrain d'abord brigadier téléphonique modèle puis chef de pièce d'un sang-froid parfait sous le feu pendant les bombardements de février 1916 Croix de guerre

Extrait de la fiche matricule de Robert CHEVILLON avec sa citation militaire.
Source :AD des Yvelines, côte-1R/RM 471

Retranscription :
"Cité à l'ordre du Régiment n°185 du 20-7.
Sous-officier plein d'entrain d'abord brigadier téléphonique modèle puis chef de pièce sang froid parfait sous le feu pendant les bombardements de février 1916.
Croix de guerre"

La partie signalement de cette fiche me donne des informations sur les caractéristiques physiques de Robert CHEVILLON. Ainsi, il mesurait 1m 71, avait des cheveux noirs, des yeux marrons et un visage rong avec des lèvres épaisses. Il est aussi mentionné une caractéristique particulière. Il avait une cicatrice au niveau du cuir chevelu. De plus, cette fiche matricule, couplée au recensement militaire me donne des informations sur son degré d'instruction. Ainsi, il avait reçu une instruction générale de base et savait lire et écrire ("*degré d'instruction : niveau 3*"). Outre, cela, Robert CHEVILLON savait aussi jouer d'un instrument de musique, à savoir le violon.

2) Le couple Robert CHEVILLON et Marthe Augustine Louise DURU

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, Robert CHEVILLON se maria avec Marthe Augustine Louise DURU. C'est en consultant le recensement de population de Villecresnes de l'année 1921 que j'apprends qu'il s'est marié une fois son retour à la vie civile. Supposant qu'il s'était marié dans sa ville de naissance, j'ai consulte les tables décennales de Villecresnes. Or, à l'issue de mes recherches je n'ai trouvé aucune mention de mariage pour ces deux individus. Démobilisé en août 1919 et mentionné comme marié dans le recensement de 1921, j'ai donc un intervalle qui me guide dans mes recherches. Finalement en consultant les tables décennales de Santeny, commune voisine de Villecresnes, je trouve une date de mariage « 19 novembre 1919 ». Cette date me permet de trouver l'acte de mariage du couple. Conformément à l'acte de mariage[57], **Robert CHEVILLON et Marthe Augustine Louise DURU se marièrent à Santeny le 19 novembre 1919**. En voyant le lieu de naissance et de résidence de la mariée, je comprends pourquoi le mariage n'a pas eu lieu à Villecresnes. En effet, Marthe DURU, fille de Charles Alexandre DURU et de Marie Eugénie BAUDEAU était née et demeurait à Santeny. Au moment de son mariage, il est mentionné que la mariée n'a pas de profession.

[57] Archives départementales du Val de Marne, côte- 7E 553

Le couple a résidé quelques années après son mariage à Villecresnes. Puis à partir de 1926, ils déménagèrent et s'installèrent à Santeny, rue de l'Église. Les recensements de Santeny de 1926 et 1931 vont dans ce sens là. Le couple résidait ensemble, rue de l'Église entouré de leur enfant et de Marie DURU (belle-mère de Robert CHEVILLON).

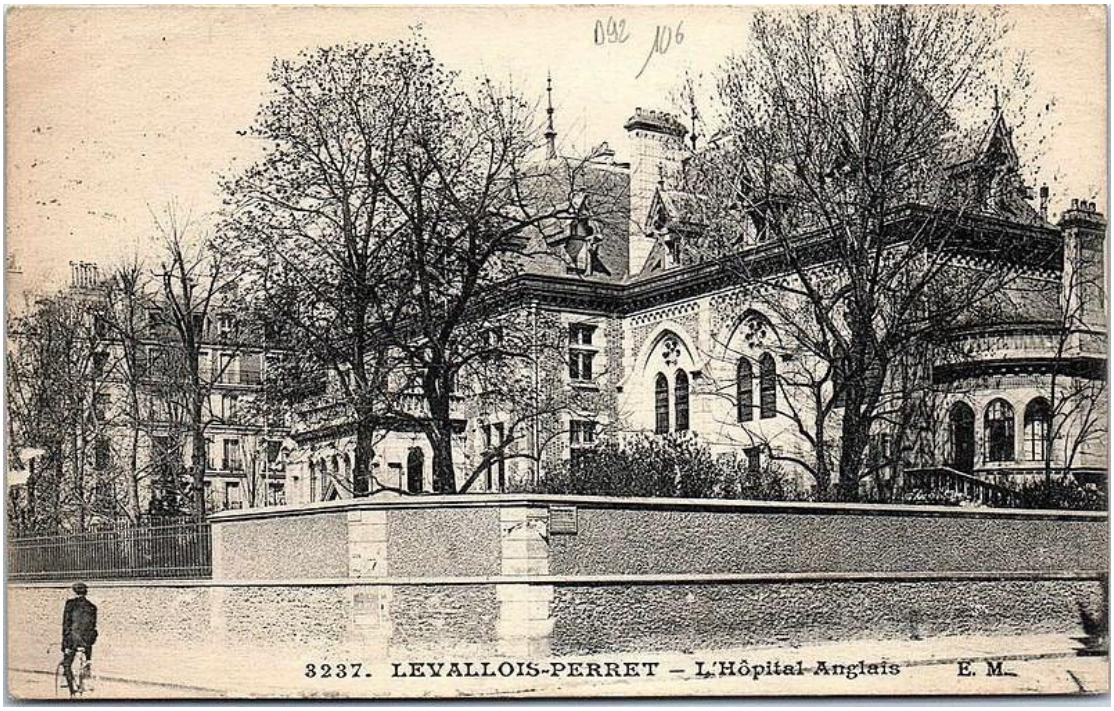
À partir de 1936, je commence à perdre la trace de Robert CHEVILLON. Ce dernier n'est plus mentionné dans les recensements à partir de 1936. À la place seule sa femme, Marthe CHEVILLON, est mentionnée comme le « *chef du ménage* ». J'en déduis donc qu'entre 1931 et 1936, Robert CHEVILLON a du mourir. Concernant sa date de décès, la fiche matricule de Robert CHEVILLON m'aide tout particulièrement. En effet, dans sa fiche, il est mentionné que ce dernier serait décédé le 18 août 1933 à Santeny. Les registres d'actes d'État-civil de la commune de Santeny pour cette période n'ont pas été versé aux archives départementales du Val de Marne. Par conséquent, j'ai fait une demande auprès de la mairie de Santeny afin qu'il me communique cet acte de décès. Selon cet acte de décès[58], Robert CHEVILLON est bien décédé le 18 août 1933 à Santeny, en son domicile rue de l'Église. Cherchant à avoir des informations supplémentaires, je décide consulter les tables de successions et absences du bureau d'enregistrement de Boissy-Saint-Léger [59] . Il en ressort qu'aucune déclaration de succession n'a été déposé. Ainsi, il semblerait que Robert CHEVILLON ne possédait aucun actif lors de son décès en 1933. En effet, il est mentionné qu'un certificat en date du 23 mai 1934 constate que le défunt ne possédait pas d'actif.

Concernant son épouse, Marthe DURU je constate qu'à partir du décès de son mari, on mentionne quelques fois sa profession. Ainsi, dans le recensement de population de Santeny pour l'année 1936, Marthe CHEVILLON exerçait la profession de lingère. La mention de sa profession pourrait paraître anodine. Toutefois, au regard du contexte familial et financier touchant Marthe DURU après 1933, cette mention n'est en soi pas si anodine. En effet, dans tous les actes, trouvé au sujet de Marthe DURU, avant le décès de son mari, j'ai toujours vu que cette dernière n'exerçait aucune profession. Ainsi, on peut imaginer qu'à partir du décès de son mari, Marthe DURU a du reprendre une activité professionnelle régulière afin de subvenir au besoin de sa famille. À partir de 1936, je permets progressivement la trace de Marthe DURU. Toutefois, en consultant les tables alphabétiques de successions et absences du bureau d'enregistrement de Boissy-Saint-Léger, je parviens à déterminer le lieu géographique et la date de décès de Madame Chevillon. Ainsi, selon les tables alphabétiques de successions et absences[60], Marthe DURU, domicilié à Villecresnes, serait morte le 29 décembre 1961 à Levallois-Perret. Aucune déclaration de succession n'est mentionnée. La mention « *ANI* », acronyme d'actif non imposable, laisse sous-entendre que la défunte est décédée sans possédait aucun actif. Toutefois, les nombreuses inscriptions mentionnées sur cette table alphabétique de successions et absences me surprennent grandement. Au regard du caractère non imposable du patrimoine du de cujus, je pensais donc que la défunte possédait peu de biens en propre. Or, les mentions de « vente 29 mai 1962 » ou de « solde créditeur 8 juillet 1962 » remettent en cause cette hypothèse. Les transcriptions hypothécaires pour ces communes n'étant consultable que jusqu'à l'année 1955, je n'ai donc pas pu creuser cet aspect là.

En faisant une demande auprès de la commune de Levallois-Perret, j'obtiens l'acte de décès de Marthe DURU. Cet acte de décès m'est d'une grande utilité. En effet, ce document me donne quelques indices me permettant de comprendre pourquoi la défunte se trouvait dans une commune aussi éloignée de sa ville natale. Tout repose sur l'adresse indiquée comme le lieu de décès. Selon l'acte de décès, Marthe DURU est décédé 48 rue de Villiers à Levallois-Perret. Or, en faisant des

[58] Archives communales de la mairie de Santeny. Demande de communication de l'acte de décès
[59] Archives départementales du Val de Marne, côte- 3Q 4508
[60] Archives départementales du Val de Marne, côte-3Q 4522

recherches plus développées sur cette adresse, je me rends compte que ce bâtiment abritait dans les années 1960, un hôpital. Le 48 rue de Villiers abritait autrefois l'hôpital franco-britannique de Levallois-Perret. Aussi surnommé « *Hertford British Hospital* », ce bâtiment historique construit dans les années 1870 avait initialement pour vocation de soigner les sujets britanniques vivant à Paris et dans ses environs. Menacé pendant un certain temps de démolition, ce bâtiment n'est désormais plus un hôpital et accueille de nos jours une société spécialisée dans l'intégration de données informatiques.



Carte postale représentant l'hopital franco-britannique, Hertford British Hospital de Levallois-Perret
Source : monumemtum.fr

En 1961, année à laquelle, Marthe DURU est décédée, ce bâtiment était un hôpital. On peut s'interroger sur le choix de cet endroit, compte tenu de la distance géographique importante séparant cet hôpital du lieu de résidence de la défunte. À cette époque, il existait dans le département de Seine et Oise (actuel département du Val-de-Marne) plusieurs hôpitaux bien plus proches que l'hôpital franco-britannique de Levallois-Perret. Âgée de 66 ans, on peut imaginer que Marthe DURU souffrait d'une pathologie spécifique, l'ayant conduite à cet hôpital.

En conclusion, elle décéda à Levallois-Perret au sein de cet hôpital.

3) La descendance du couple

En consultant les recensements de populations des communes de Villecresnes, de Santeny puis les registres d'État-civil correspondant, je détermine que le couple a eu **deux enfants** :

- **Maurice Charles CHEVILLON (1921- 1997)**
- Alain Alfred CHEVILLON (1925- 1926)

Second enfant du couple, Alain Alfred CHEVILLON naît le 11 octobre 1925 à Santeny, rue de l'Église au domicile de ses parents. Il mourra en bas-âge. En effet, comme son acte de décès[61] l'indique, il décéda à seulement 8 mois, le 2 juillet 1926 à Santeny, au domicile de ses parents.

VI- Génération descendante n°5 : Maurice Charles CHEVILLON

Mes recherches liées à l'étude de la branche descendante du couple central continuent à travers **Maurice Charles CHEVILLON**, fils aîné de Robert CHEVILLON et Marthe DURU.

Le recensement de population de l'année 1926 pour la commune de Santeny m'indique la naissance de Maurice CHEVILLON en 1921 à Villecresnes. Grâce à ces informations, je consulte directement les registres d'État civil de Villecresnes à cette année. Son acte de naissance[62] indique **que Maurice Charles CHEVILLON est né le 15 mai 1921 à Villecresnes au domicile de ses parents**. Les témoins étaient Alfred CHEVILLON son grand-père paternel et Frédéric Alexandre PRÉVOTAT, mari de la cousine germaine du père de Maurice CHEVILLON.



Photo de Maurice CHEVILLON, dans sa vingtaine ou trentaine.

Source : Photo tirée de son dossier personnel trouvé au Service historique de la Défense.

1) Sa jeunesse et son implication dans la résistance

Âgé de 15 ans, Maurice CHEVILLON commença sa formation en tant qu'apprenti menuisier. C'est du moins ce qu'il ressort du recensement de population de Santeny pour l'année 1936. Après le décès précoce de son père alors qu'il n'avait que 12 ans, Maurice CHEVILLON se trouvait sous la tutelle légale de sa mère.

L'année 1941 correspondait à sa vingtième année. De ce fait, il était soumis à l'obligation du service militaire. L'obligation de participer à l'effort de guerre était d'autant plus pressante qu'à cette époque la France était sous occupation allemande. Depuis la capitulation de la France en juin 1940, sous l'inflexion du maréchal Pétain face à l'Allemagne Nazie, face à L'Allemagne, la France était divisée entre les pro-pétainistes et les résistants. En effectuant mes recherches, je cherchais donc à savoir si Maurice CHEVILLON avait éventuellement servi pendant la Seconde Guerre mondiale.

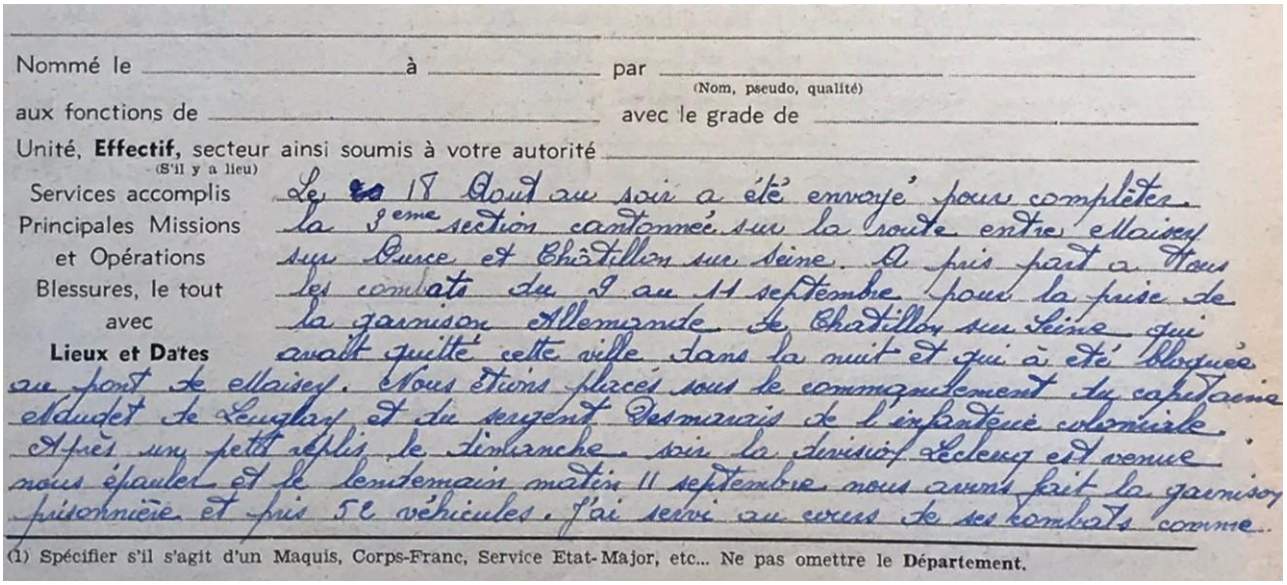
En cherchant sur le site « mémoire des hommes » dans l'onglet « Seconde Guerre mondiale », je constate que Maurice CHEVILLON ne faisait pas partie des militaires décédés au cours de ce conflit. Néanmoins, je trouve un dossier d'affiliation à la résistance au nom de Maurice CHEVILLON. Le nom,

[61] Archives départementales du Val de Marne, côte-7E 553
[62] Archives départementales du Val de Marne, côte-7E 646

prénom, date et lieu de naissance coïncidait. Par conséquent, il ne pouvait pas s'agir que de la personne que j'étudiais. Afin de consulter ce dossier, j'ai donc été amené à me rendre au Service Historique de la Défense à Vincennes. Les informations découlant de ce dossier personnelle ont été une mine d'information me permettant de dresser le parcours de Maurice CHEVILLON pendant la Seconde Guerre mondiale.

À la lecture de ce dossier[63], j'apprends que Maurice CHEVILLON était un **réfractaire au service du travail obligatoire** (STO) et **avait rejoint les rangs des Forces Françaises de l'intérieur (FFI) pendant la Seconde Guerre mondiale**. Ainsi, de 1938 à 1939, il suivit les cours de préparation militaire du centre de Versailles. De juin 1940 au 12 juillet 1943, il travailla comme menuisier chez un dénommé Henri COURTAT, à Boissy-Saint-Léger. Âgé de 22 ans, il fut appelé à rejoindre les rangs du service du travail obligatoire, instauré par le régime de Vichy, en collaboration avec l'occupation allemand. Réfractaire au service du travail obligatoire (STO), il quitta l'Île-de-France pour se rendre à Voulaines-les-Templiers, une petite commune rurale de la Côte-d'Or. Il semble être arrivé le 15 juillet 1943 dans cette commune. Du 15 juillet 1943 au 18 août 1944, il fut logé chez l'habitant dans la ferme de Madame BOUDEVILLE à Voulaines-les-Templiers. À compter du 18 août 1944, il rejoignait les rangs des Forces Françaises de l'intérieur de Recey-sur-Ource, une commune voisine. Il est même indiqué dans ce certificat qu'il donna son adhésion à cette faction de la résistance dans la propriété d'un dénommé Docteur MION.

Selon le certificat d'appartenance, trouvé dans ce dossier, Maurice CHEVILLON faisait partie des « *Forces françaises de l'Intérieur région D du secteur de Recey-sur-Ource* ». Ce groupe de résistance était composé de 300 hommes dirigés par le capitaine Jules PERRIN.

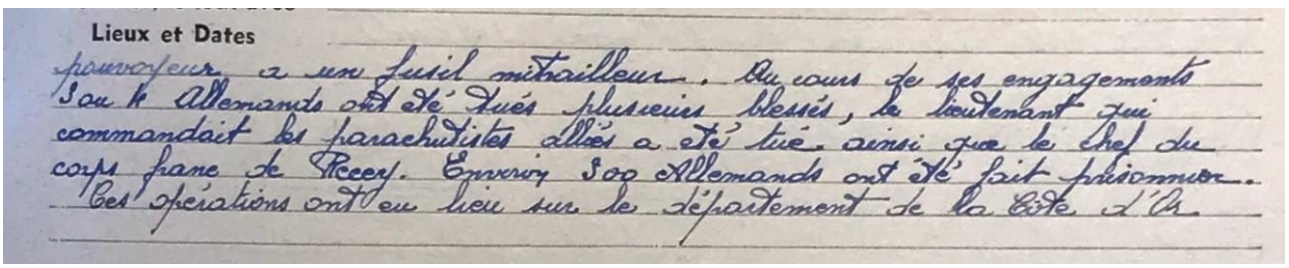


Nommé le _____ à _____ par _____
(Nom, pseudo, qualité)
aux fonctions de _____ avec le grade de _____
Unité, **Effectif,** secteur ainsi soumis à votre autorité _____
(S'il y a lieu)

Services accomplis, Principales Missions et Opérations, Blessures, le tout avec **Lieux et Dates**

Le 18 Août au soir a été envoyé pour compléter la 3ème section cantonnée sur la route entre Blaisy sur Ource et Châtillon sur Seine. A pris part à tous les combats du 9 au 11 septembre pour la prise de la garnison Allemande de Châtillon sur Seine qui avait quitté cette ville dans la nuit et qui a été bloquée au pont de Blaisy. Nous étions placés sous le commandement du capitaine Audet de Lenglay et du sergent Desmarais de l'infanterie coloniale. Après un petit répit le dimanche soir la division Leclerc est venue nous épauler et le lendemain matin 11 septembre nous avons fait la garnison prisonnière et pris 50 véhicules. J'ai servi au cours de ses combats comme

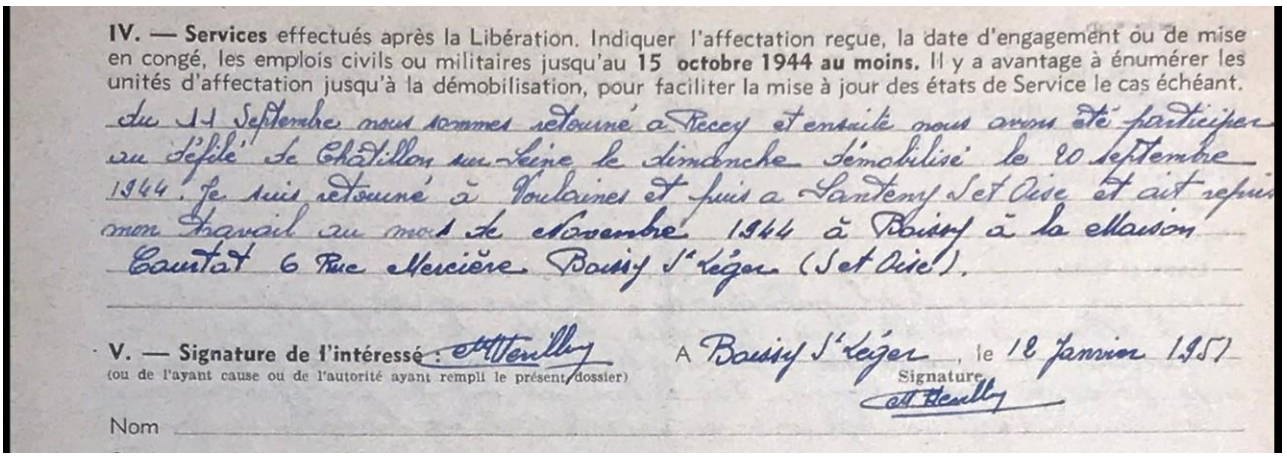
(1) Spécifier s'il s'agit d'un Maquis, Corps-Franc, Service Etat-Major, etc... Ne pas omettre le **Département.**



Lieux et Dates

pourvoyeur a un fusil mitrailleur. Au cours de ses engagements 3 ou 4 Allemands ont été tués plusieurs blessés, le lieutenant qui commandait les parachutistes alliés a été tué ainsi que le chef du corps franc de Recey. Environ 300 Allemands ont été fait prisonnier. Ces opérations ont eu lieu sur le département de la Côte d'Or

[63] Service historique de la Défense, côte- GR 16 P 127839



IV. — **Services** effectués après la Libération. Indiquer l'affectation reçue, la date d'engagement ou de mise en congé, les emplois civils ou militaires jusqu'au **15 octobre 1944 au moins.** Il y a avantage à énumérer les unités d'affectation jusqu'à la démobilisation, pour faciliter la mise à jour des états de Service le cas échéant.

du 14 Septembre nous sommes retourné a Recey et ensuite nous avons été participer au défilé de Châtillon sur Seine le dimanche démobilisé le 20 septembre 1944. Je suis retourné à Voulaines et puis a Santeny S et Oise et ait repris mon travail au mois de Novembre 1944 à Boissy à la maison Courtat 6 Rue Mercière Boissy S^t Léger (S et Oise).

V. — **Signature de l'intéressé** : Ch Chevillon
(ou de l'ayant cause ou de l'autorité ayant rempli le présent dossier)

A Boissy S^t Léger, le 18 janvier 1957

Signature
Ch Chevillon

Nom

3 extraits tirés du dossier personnel de Maurice CHEVILLON justifiant son appartenance au FFI
Source : Service historique de la Défense, côte- GR 16 P 127839

Transcription :

« Le 18 août (1943) au soir a été envoyé pour compléter la 3ème section cantonnée sur la route entre Maiscy-sur-Ource et Châtillon-sur-Seine. A pris part à tous les combats du 9 au 11 septembre pour la prise de la garnison allemande de Châtillon-sur-Seine qui avait quitté cette ville dans la nuit et qui a été bloquée au pont de Maiscy. Nous étions placés sous le commandement du capitaine NAUDET de Leuglay et du sergent DESMARAIS de l'infanterie coloniale. Après un petit repli le dimanche soir la division Leclerc est venue nous épauler et le lendemain matin 11 septembre nous avons fait la garnison prisonnière et pris 52 véhicules. J'ai servi au cours de ses combats comme

pourvoyeur a un fusil mitrailleur. Au cours de ses engagements, 3 ou 4 allemands ont été tués, plusieurs blessés, le lieutenant qui commandait les parachutistes alliés a été tué ainsi que le chef du corps (armé ?) de Recey. Environ 300 allemands ont été fait prisonniers. Ces opérations ont eu lieu sur le département de la Côte d'Or.

Du 11 septembre (1944), nous sommes retourné à Recey et ensuite nous avons été participer au défilé de Châtillon-sur-Seine le dimanche, démobilisé le 20 septembre 1944. Je suis retourné à Voulaines et puis à Santeny et ait repris mon travail au mois de novembre 1944 à Boissy-Saint-Léger à la maison Courtat, 6 rue Mercière Boissy-Saint-Léger ».

Ainsi, du haut de ses 23 ans, Maurice CHEVILLON a été un des nombreux acteurs ayant contribué à la libération progressive du département de la Côte d'Or en septembre 1944. En effet, pendant la Seconde Guerre mondiale, la France était séparée en deux partie distinctes : une zone sous occupation allemande au Nord et une zone dite « libre » au Sud. À cette époque, le département de la Côte d'Or faisait partie de la zone occupée. En août 1944, des percées ont lieu sur le territoire français pour mettre un terme à l'occupation allemande. L'armée B française (ou 1ère armée française), formée par le général de Lattre de Tassigny débarquait en Provence en août 1944. Cette armée française était composée de plusieurs divisions blindées. Les actions de cette armée avaient finalité de remonter progressivement vers le sud afin de libérer l'hexagone de l'occupation allemande. La libération du département de la Côte d'Or, dont son chef-lieu, Dijon a été entreprise début septembre de l'année 1944 par l'armée B française avec le soutien des groupes de résistance locale.

Maurice CHEVILLON, en tant que membre des Forces Françaises de l'intérieur de Recey-sur-Ource participa aux combats du 9 au 11 septembre 1944. Ces combats affaiblirent les forces allemandes

et contribuèrent à libérer le département de la Côte d'Or. Grâce à ses actions coordonnées, Dijon fut libéré le 10 septembre 1944. Puis le lendemain, les communes de Voulaines et Recey-sur-Ource furent libérées (11 septembre 1944). Ce document précise aussi que la garnison allemande de Châtillon-sur-Seine, située à quelques kilomètres fut prise le 11 septembre 1944 par les Forces Françaises de l'intérieur.

Ainsi, à l'issue de cette victoire, Maurice CHEVILLON et ses compagnons fêtèrent en défilant les jours suivant à Châtillon-sur-Seine. Démobilisé le 20 novembre 1944, Maurice CHEVILLON retourna à Santeny. Il reprit dès novembre 1944 son travail de menuisier chez son ancien employeur Monsieur Courtat à Boissy-Saint-Léger.



Carte du département de la Côte d'Or. Avancée de la 1ère Armée et libération des communes de ce département
Source : https://france3-regions.francetv.fr



N° 1 — Quatrième année — Prix : 1 fr. 50 — Mardi 12 septembre 1944

LA BOURGOGNE REPUBLICAINE

Quotidien du Matin

Directeur : JEAN BOUHEY — Téléphone : 0.58 — Adresse provisoire : 9, place Darcy, DIJON

LIBÉRATION !

Hier matin, aux acclamations d'une multitude enthousiaste, les troupes françaises et les F. F. I. ont fait une entrée triomphale dans la capitale bourguignonne, que les Allemands avaient évacuée dans la nuit

DIJON respire

Dijon est libre.

Elle est enfin venue, l'heure attendue avec tant d'impatience. L'heure où nous pourrions tous clamer notre joie.

Cette joie, Dijon l'a criée avec un éclat exceptionnel.

Ce n'était pas seulement la foule des grands jours, celle des grandes manifestations d'antan, c'était tout Dijon, un Dijon unanime, qui se pressait sur le passage des troupes libératrices.

Les mouchoirs s'agitaient, les drapeaux flottaient, les cœurs bondissaient.

Quelle revanche et quel soulagement

Remaniement ministériel en France

PROCLAMATION de M. le Commissaire de la République

Après plus de quatre années de misère et d'esclavage, la France est sur le point de voir son sol presque complètement libéré, grâce à l'intervention victorieuse des troupes interalliées et à l'âme indomptable de la Résistance, personifiée en particulier par les vaillantes forces françaises de l'Intérieur (F.F.I.).

Le Gouvernement Provisoire de la France m'a confié le poste de Commissaire de la République pour la Région administrative de Bourgogne et de Franche-Comté, qui comprend l'intégralité des huit départements suivants :

Territoire de Belfort	*Jura*
Côte-d'Or	*Nièvre*
Doubs	*Saône-et-Loire*
Haute-Saône	*Yonne*

Toute ma volonté et toute mon énergie restent au service de mon Pays.

Un seul souci m'anime : concilier l'amour que les Français ont pour la liberté et l'indépendance avec leur besoin naturel

Journal La Bourgogne Républicaine du mardi 12 septembre 1944 avec pour une « Libération ! »
Source : https://france3-regions.francetv.fr

2) Son mariage et les dernières années de sa vie

Quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Maurice CHEVILLON se maria. En consultant les tables décennales 1943- 1952 de Santeny[64], un mariage datant du « 17 août 1946 » est mentionné. Afin de vérifier cette date, je fais une demande à la mairie de Santeny afin d'obtenir un extrait d'acte de mariage. En effet, les actes de mariage ne sont librement communicables au delà d'un délai de 75 ans. Or, dans mon cas, l'acte demandé a pile 75 ans, je ne peux pas demander l'acte de mariage intégral.

L'extrait de l'acte de mariage m'indique que le mariage a bien eu lieu en 1946. Ainsi, Maurice CHEVILLON se maria avec Eliane Marie Marcelle ALLEAUME le 17 août 1946 à Santeny. Son épouse Eliane ALLEAUME était originaire de Seine-Maritime. En effet, selon cet extrait, Madame ALLEAUME, épouse CHEVILLON était née le 29 novembre 1925 à Ouville-l'Abbaye. Une mention marginale indique qu'il y a eu un « *changement de régime matrimonial. Décision rendue par le tribunal d'instance de Rochefort-sur-mer le 27 juillet 1993 ».*

Dans le dossier retraçant le passé de résistant FFI de Maurice CHEVILLON, je constate que ces documents ont été constitué en 1951. Dans les années 1950, Maurice CHEVILLON résidait au 9 boulevard Léon Revillon à Boissy-Saint Léger. Dès lors cette adresse me donne des pistes au sujet de la commune pour ensuite consulter les recensements de population. Je cherche donc les derniers recensements de populations accessibles pour la commune de Boissy-Saint-Léger. Les recensements de population de cette commune pour les années 1954, 1962 et 1968 confirment le lieu où réside le couple. Ainsi, il est certain que de 1954 à 1968, Maurice CHEVILLON et sa femme Eliane ont vécu à Boissy-Saint-Léger au 9 boulevard Léon Revillon. Ces documents me permettent d'établir d'une part que le couple a eu un fils né en 1947. D'autre part, ils apportent des informations sur la profession des deux membres du couple. Ainsi, Maurice CHEVILLON était menuisier-ouvrier. Tandis que sa femme Eliane ALLEAUME était employée de bureau (cf recensement de Boissy-Saint-Léger 1968 [65]).

Grâce à un arbre généalogique[66] réalisé par des contemporains de cette famille et à quelques indices laissés par des actes d'État-civil, je parviens à trouver les dates de décès des deux membres de ce couple. Maurice CHEVILLON et Eliane ALLEAUME serait respectivement décédés en 1997 et en 2015 à Saint-Pierre d'Oléron. Ainsi, je fais donc une demande d'actes à la mairie de Saint-Pierre d'Oléron afin d'obtenir ces actes de décès. En réceptionnant les deux actes de décès, j'ai la confirmation que ces deux personnes sont bien décédées à Saint-Pierre d'Oléron. Maurice CHEVILLON décéda le 2 juillet 1997, en son domicile, 9 rue du Four, la Garrelière. Sa femme Eliane ALLEAUME décéda le 10 octobre 2015 à l'âge de 89 ans. Conformément à son acte de décès, Eliane ALLEAUME était domiciliée 9 rue du Four, la Garrelière toutefois elle décéda rue Carinena à Saint-Pierre d'Oléron. Surprise par l'existence de ces deux adresses, je me demandais qu'elle aurait pu être les raisons pour lesquelles Madame Eliane ALLEAUME soit décédée dans un lieu autre ce que son propre domicile. Ainsi, en faisant quelques recherches sur la rue Carinena, je constate qu'une grande partie de cette petite rue est occupée par un hôpital / maison de retraite. Ainsi, au regard de l'âge avancé

[64] Archives départementales du Val de Marne, côte- 8E 47

[65] Archives départementales du Val de Marne, côte- 401 W1. Version papier uniquement consultable en salle de lecture.

[66] Arbre généalogique FILAE réalisé par les descendants de la famille étudiée
(impossibilité de joindre le lien de cet arbre car lien défectueux à chaque fois que j'effectue un copier-coller)

de Madame ALLEAUME en 2015, il est donc envisageable que cette dernière ait été pensionnaire de cette institution.

En conclusion, si je n'avais eu les informations provenant de l'arbre généalogiques des descendants de couple, j'aurai eu beaucoup plus de difficultés à retrouver leur acte de décès. En effet, ce déménagement vers un endroit géographiquement très éloigné du département du Val de Marne a indéniablement compliqué ces recherches. Toutefois, la mention marginale sur l'acte de mariage du couple avec le changement de régime matrimonial après **décision prise par le tribunal d'instance de Rochefort-sur-mer** aurait pu directement me mettre sur la piste d'un éventuel déménagement du couple en Charente-Maritime. En effet, cet infime indice n'est pas si anodin.

3) Descendance du couple

Grâce au recensement de population de Boissy-Saint-Léger de l'année 1968, j'établis que le couple a eu **un enfant unique** :

- **XXXXXXX CHEVILLON (1947 - ….)**

VI- Génération descendante n°6 : XXXXXXX CHEVILLON

Dans le cadre de mes recherches, j'ai réussi à descendre jusqu'à des personnes nées respectivement en 1947 et 1950. N'ayant pas réussi à joindre ces descendants, je n'ai par conséquent pas reçu l'autorisation de les mentionner explicitement dans ce mémoire. Ainsi, pour des raisons évidentes liées au respect du droit au respect de la vie privée, j'évoquerai brièvement ces deux personnes âgées de moins de 75 ans en ne dévoilant pas leurs prénoms.

Le recensement de population de Boissy-Saint-Léger pour l'année 1968 me permets de trouver l'acte de naissance du descendant « final » de cette recherche. En effet, dans ce recensement, la mention de la date et du lieu de naissance constituent de précieuses informations me permettant de gagner du temps dans mes recherches. Ce descendant serait né le 2 octobre 1947 à Villecresnes. Partant de cela, je fais donc une demande d'extrait d'acte de naissance à la mairie de Villecresnes. Cet extrait d'acte de naissance confirme que Monsieur CHEVILLON est bien né le 2 octobre 1947 à Villecresnes.

Concernant sa profession, une fois de plus les recensements de Boissy-Saint-Léger de 1962 et 1968 me sont d'une grande utilité pour retracer son parcours professionnel. Ainsi, en 1962, il était étudiant puis en 1968 ce dernier était dessinateur industriel.

Ce descendant se maria le 18 octobre 1969 avec Mademoiselle BAUCHET à la mairie d'Asnières-sur-Seine. Grâce à la mention marginale présente dans l'acte de naissance de l'époux, j'ai réussi à avoir cette information. En demandant un extrait d'acte de mariage du couple à la mairie d'Asnières-sur-Seine, j'appris que Mademoiselle BAUCHET était née à Neuilly-sur-Seine le 25 novembre 1950.

CONCLUSION

Mes recherches concernant la branche descendante, s'arrêtent à partir du fils unique de Maurice CHEVILLON et sa femme Eliane ALLEAUME. En raison des délais de communicabilité faisant obstacles, je commençais à me trouver dans une impasse. Mes recherches se closent donc ici.

Concernant la branche ascendante, j'avais dès le début décidé de me concentrer uniquement sur deux générations. Conscience du peu de temps qui me restait, mes recherches s'arrêtent là. La recherche de la branche ascendante fut plus compliquée pour moi. Le travail de recherche pour cette partie peut néanmoins être vu à travers l'arbre généalogique en ligne concernant cette famille.

Mon goût plus prononcé pour l'histoire contemporaine et les grandes difficultés éprouvées pour transcrire les registres et actes, ont été deux facteurs déterminants. En effet, avec ces registres du XVII et XVIII ème siècle, j'ai constaté que l'exercice se corsait considérablement. La présence de date erronée ainsi que l'existence de prénoms récurrents, ont compliqué ma tâche. L'usage de nommer un enfant du même prénom que ses ancêtres et l'absence de documents déterminant clairement le lien de parenté entre les différents individus partageant ces mêmes prénoms et noms de famille à Mandres-les-Roses ont des pièges de chaque instant. À mon sens, cette difficulté a été accru par deux facteurs majeures. D'une la famille MOTTEAU de Mandres-les-Roses est une famille dont les membres sont extrêmement nombreux. En remontant jusqu'au XVIIème, je constatais que les parents avaient à chaque fois de très nombreux enfants qui eux même avaient une descendance importante. D'autre part, l'existence d'un fort implexe entre les membres de la famille MOTTEAU a été le dernier aspect qui m'a posé des difficultés pour établir des liens de parentés entre les individus au XVIIIème siècle.

Ce petit mémoire constitue mon premier (vraie) travail en généalogie ! Ce travail de recherche a été passionnant. Il m'a, parfois, mis à rude épreuve. J'ai vraiment apprécié le travail de recherches en salle de lecture au sein des différentes archives départementales franciliennes. Cela m'a permis de familiariser avec cet univers que je ne connaissais que trop peu !

Je pense avoir beaucoup appris au cours de ces derniers mois. Je suis sincèrement ravie d'avoir pu participer à ce diplôme universitaire. J'ai tenté au fil de ces derniers mois de mettre en pratique tout ce que cette formation du Diplôme universitaire nous a enseigné. Néanmoins, j'ai conscience du caractère partiel et voire (éventuellement erroné) de certaines de mes recherches. C'est la raison pour laquelle, dans un souci constant d'améliorer ma méthodologie de travail, j'attendrai avec impatience vos retours et conseils.

REMERCIEMENTS

Pour la réalisation et l'encadrement de ce mémoire, je souhaiterais tout d'abord remercier, Monsieur Stéphane COSSON, notre professeur de Méthodologie de la Généalogie ainsi que Monsieur Fabien ALMANZY, notre tuteur pour ce mémoire, pour leur disponibilité.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes des Archives départementales du Val de Marne et de l'Essonne qui m'ont beaucoup aidé à comprendre le fonctionnement de classement. Ces derniers m'ont souvent aidé à trouver d'autres pistes de recherches quand je me trouvais face à une impasse.

Enfin, j'aimerais remercier mes proches, mes parents et mon petit-frère Thomas pour leur soutien sans faille et leur accompagnement au cours de cette année ô combien particulière !